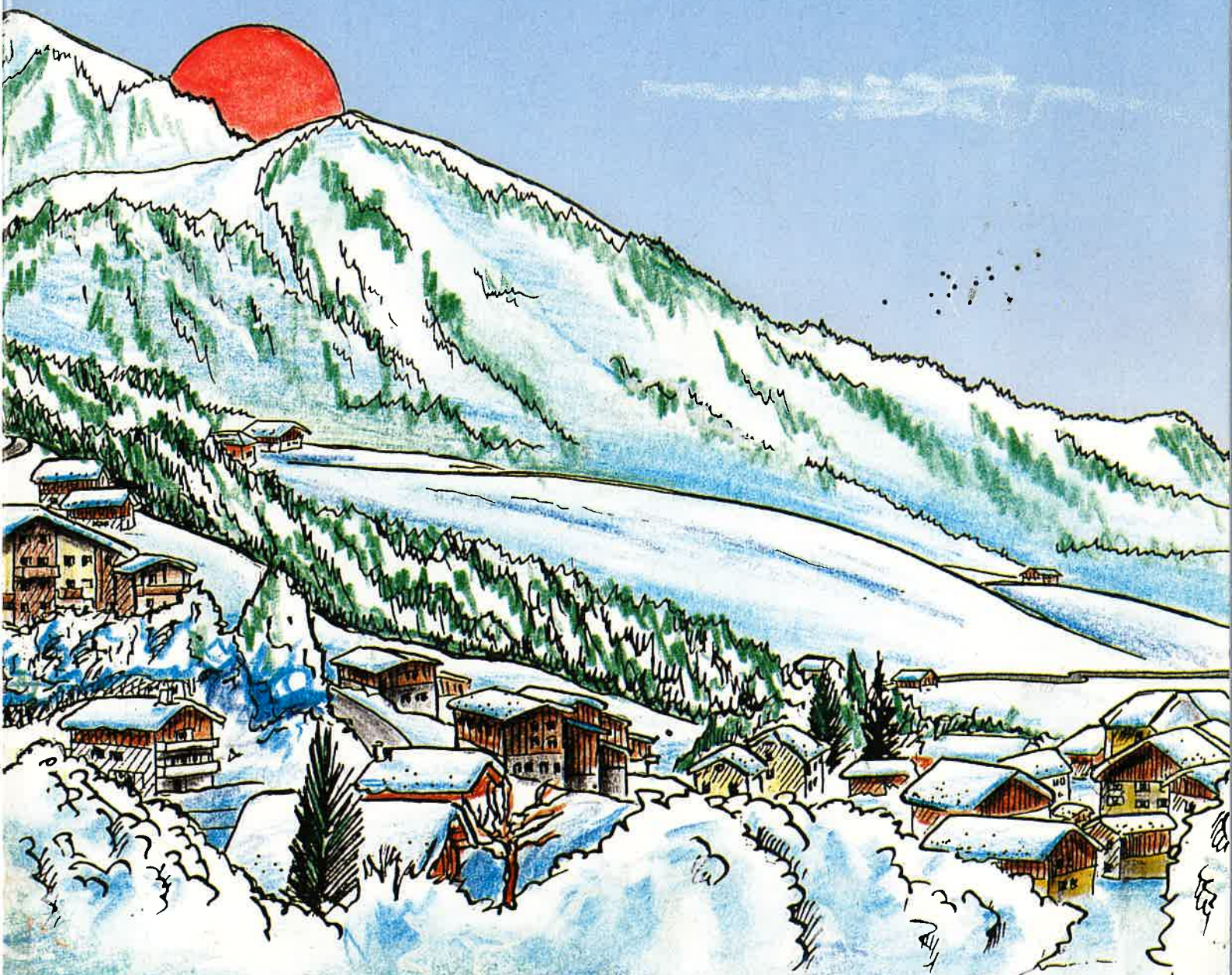


VIVRE A BOGEVE

BULLETIN MUNICIPAL N°8



Yannick PLAISANCE 

ALIMENTATION GÉNÉRALE
BOULANGERIE

C. PELLET BOURGEOIS

74250 BOGÈVE - Tél. 50 36 60 49

Produits de Savoie



LES BRASSES *

Chef-Lieu

74250 BOGEVE - Tél. 50 36 62 34

Bar - Hôtel - Restaurant

Capacité : 13 chambres

PLAISANCE Yannick

Graphiste - Peintre

les Fontaines - 74250 BOGEVE

Tél. 50 36 62 96

PIERRE-JEAN POMEL



Bureau d'étude - Architecture intérieure
Création • Rénovation • Particuliers
• Bars • Restaurant • Commerces

LES MOUGIS - 74250 BOGEVE
Tél. 50 36 64 72

location
de skis

*
souvenirs



Tél. 50 36 61 72 74250 VIUZ-EN-SALLAZ **BOGEVE**

articles
de sport

*
presse

Sommaire

- Le mot du Maire1
- Le Conseil Municipal2
- Le personnel communal3
- Bogève en quelques chiffres4
- Etat Civil 1993-1994-19954
- Vie pratique5 et 6
- Vie scolaire7
- Les réalités de la gestion communale 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14 et 15
- Le P.O.S.16
- Le prix de l'eau16
- La fermeture de la porcherie17
- Nos participations aux divers syndicats 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24 et 25
- La parole aux associations26, 27, 28 et 29
- Le Syndicat d'Initiative30
- A propos de la Poste30
- Le 11 novembre31
- Le patuai de Bodhiva31 et 32

Merci aux enfants
pour leurs dessins

LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,
Chers Administrés,



J'ai le plaisir de vous présenter, au nom du Conseil Municipal, le bulletin communal.

Je dois également, au nom des mêmes élus, vous renouveler nos remerciements pour la confiance que vous nous avez accordée lors des Elections Municipales du 11 juin 1995. Nous nous efforcerons de nous montrer dignes de cette confiance en toutes circonstances et durant le mandat que vous nous avez confié. Vous connaissez notre règle de conduite : "Ensemble au service de tous" ;

- cela signifie que nous devons gérer consciencieusement la commune, avec réalisme et impartialité ;
- cela signifie que dans toutes nos propositions, décisions, réalisations, nous plaçons toujours l'intérêt général au-dessus des intérêts particuliers.

Notre précédent bulletin n°7 relatait déjà la crise économique. Elle s'est aggravée, malheureusement. Les gouvernements successifs ont pu constater que les problèmes posés, les difficultés rencontrées en matière d'emploi ne se règlent pas par des discours partisans ou des promesses imprudentes.

Cette crise que vous avez observée et peut être subie a touché la Haute-Savoie. Nous avons vu se fermer dans notre secteur des usines, des entreprises, des commerces, des exploitations artisanales ou agricoles.

Les jeunes et moins jeunes s'inquiètent pour leur avenir. Ceux d'entre eux qui n'ont pas un emploi assuré n'osent plus entreprendre, n'osent plus construire, aménager ou acheter l'appartement ou la maison dont ils rêvent.

La dureté des temps que nous traversons favorise à coup sûr le développement des individualismes. C'est regrettable. C'est aussi une raison supplémentaire pour que les élus des communes et des villes de FRANCE participent selon leurs moyens à la reprise économique et au soutien social des plus défavorisés.

Pour ce qui est de BOGEVE, allons de la commune à une véritable communauté d'hommes et de femmes attentifs aux problèmes et aux difficultés des uns et des autres.

BOGEVE, ce n'est pas seulement un territoire de 735 hectares plaqués au cadastre où seuls compteraient les "biens de la terre",

BOGEVE, ce peut être une grande famille où chaque membre a les mêmes droits et les mêmes devoirs.

Qu'il me soit permis de remercier ici toutes les personnes qui ont participé à la confection du présent bulletin.

Raymond BOUVIER
Conseiller Général
Maire de BOGEVE

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les délégués aux différents syndicats

Composition du Conseil Municipal
(de gauche à droite)

- Syndicat Intercommunal des Brasses

Raymond BOUVIER
Jacky GOY
Joseph ROCH

- Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM)

Raymond BOUVIER (Président)
Joseph PINGET

- Syndicat Intercommunal de Cylindrage

Jean-Claude FOREL
Bernard BOUVIER

- Syndicat Intercommunal Hirmontaz-Miribel

René BOUVIER
Bernard BOUVIER (Président)

Liste des commissions municipales de Bogève

Commission communale des impôts locaux (membres titulaires)

Odile BOVET
René BOUVIER
Joseph ROCH
Joseph PINGET
BAUD-GRASSET Martine

Commission Aide Sociale et Solidarité (membres titulaires)

Jean-Claude FOREL
René BOUVIER
Joseph ROCH
Anne LEMAIRE

Commission Jeunesse-Sports-Animation locale

Jean-Claude FOREL
Joseph ROCH
Monique CHARDON
Martine BAUD-GRASSET
Jean-Pierre DELAVOET
Anne LEMAIRE
Jacky GOY

Commission Batiments Communaux

Urbanisme et Environnement
Martine BAUD-GRASSET
René BOUVIER
Bernard BOUVIER
Patrick CHARDON
Bruno CHARDON
Jean-Pierre DELAVOET
André DELAVOET
Jean-Claude FOREL
Jacky GOY

Commission eau - Assainissement Travaux - Voirie

René BOUVIER
Jean-Claude FOREL
André DELAVOET
Joseph ROCH
Patrick CHARDON
Joseph PINGET
Bruno CHARDON

Commission Scolaire

Odile BOVET
Jean-Claude FOREL
Patrick CHARDON
Anne LEMAIRE
Monique CHARDON

Commission Information et Communication

Martine BAUD-GRASSET
Bernard BOUVIER
Anne LEMAIRE
Monique CHARDON
Jacky GOY

LE PERSONNEL COMMUNAL

Les services municipaux, placés sous l'autorité directe du Maire et en collaboration étroite avec les élus, s'efforcent de mettre à la disposition des habitants toutes leurs compétences. Dans leurs différentes activités, ils souhaitent contribuer à l'amélioration de la vie de la population de la commune et font le maximum pour donner satisfaction à chacun d'entre vous.

Le service administratif

Maryse Chardon :
Secrétaire de mairie

Le service administratif est chargé d'assurer l'administration générale de la commune (gestion et suivi des dossiers, relations avec les administrations, renseignements du public...). Les nouvelles obligations en matière de comptabilité des collectivités locales ont entraîné le remplacement de notre équipement informatique. D'autre part, le service est équipé d'un nouveau photocopieur et d'un télécopieur.

Le service Technique

Pierre JORAT : Agent technique

Le service technique assure toutes les tâches liées à la réfection et à l'entretien de la voirie, du réseau d'eau et d'assainissement, des bâtiments publics et des espaces verts. Il effectue également le ramassage scolaire et le transport péri-scolaire des enfants de nos écoles. Chaque été, des jeunes, embauchés dans le cadre de Contrats Emploi Solidarité, viennent épauler Monsieur Pierre JORAT dans l'exercice de ses fonctions. Le renforcement saisonnier de ce service a permis notamment de construire et d'installer des panneaux de signalisation dans le chef-lieu et à l'entrée de certains hameaux. Devant la réussite de cette opération, il a été décidé de remplacer ultérieurement, et par étapes, l'ensemble des principaux panneaux détériorés apposés sur notre territoire communal.

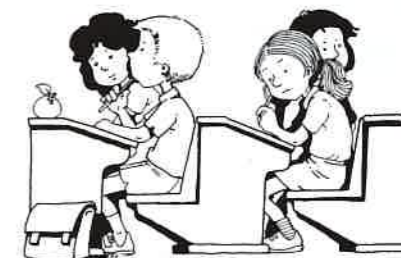
Le personnel saisonnier a participé également à l'opération de relevé des compteurs d'eau. Il a pu, en outre, s'initier au fonctionnement de notre réseau d'eau et d'assainissement.

Le service scolaire

Anne-Marie PINGET :
Agent spécialisée des écoles maternelles

Geneviève BOVET :
Agent de service

Le service scolaire est chargé de l'assistance du personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des enfants. Les agents communaux assurent aussi le nettoyage des locaux ainsi qu'une aide au moment de la distribution des repas de cantine.



De gauche à droite :

1^{er} rang :
Jean-Pierre DELAVOET
André DELAVOET
Bruno CHARDON
Patrick CHARDON

2^{ème} rang :
Monique CHARDON
Anne LEMAIRE
Odile BOVET
Maryse CHARDON
(secrétaire de mairie)
Martine BAUD-GRASSET

3^{ème} rang :
Jacky GOY
Jean-Claude FOREL
(3^{ème} adjoint)
Raymond BOUVIER (Maire)
René BOUVIER (1^{er} adjoint)
Joseph PINGET
Joseph ROCH (2^{ème} adjoint)
Bernard BOUVIER



Travaux publics - Tous terrassements - Sables - Gravier

S.A.R.L.

REY
FRÈRES

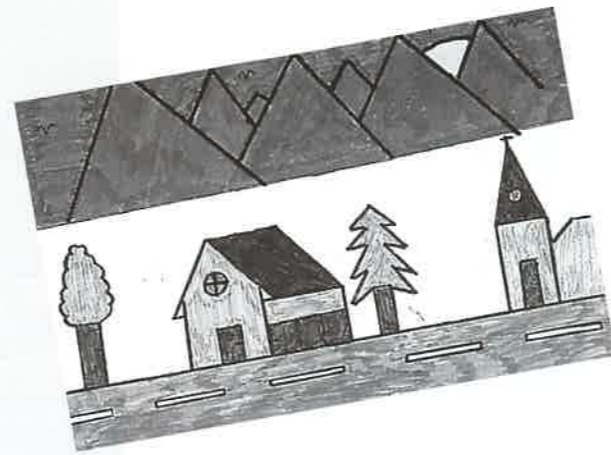
ROUTE - ADDUCTIONS D'EAU - EGOUTS

BRETHONNE - 74890 BONS-EN CHABLAIS

Tél. 50 36 11 53 - Fax 50 39 41 03

BOGEVE

en quelques chiffres



SURFACE : 735 hectares, dont
 - Terre agricole 377 hectares - Prés 132 hectares - Forêts 52 hectares
 - Taillis 126 hectares
 - Autres (habitations, ruisseaux, sources, jardins) 48 hectares

POPULATION : 675 habitants au dernier recensement, plus de 700 à ce jour.

NOMBRE D'ÉLECTEURS : 562 électeurs

NOMBRE DE CHÔMEURS : 42 chômeurs

LES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES : Nombre de commerçants : 14 - Nombre d'artisans : 14 - Nombre de frontaliers : 32

NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES : 18

ÉTAT-CIVIL

Année 1993 NAISSANCES

BAILLOD Lucas
 BAILLOD Héliane
 BEL Cynthia
 CHARDON Sébastien
 BAUD-GRASSET Ophélie
 CHOLLET Mélanie
 DAVAT Héloïse
 DEPOIX Phyllicia
 DOMINGUES Julien
 LEMAIRE Martin
 MARKOVITCH Thomas
 PINGET Lucas
 VALLIER Florian

MARIAGES

BOUVARD Christophe et DUBOSSON Séverine
 CAVET Paul et BAUD-GRASSET Ghislaine
 CHARDON Franck et DUPRE Isabelle

DECES

BAUD-GRASSET Arthur
 BOUVIER Léontine
 BOVET Raoul
 CHARDON PAUTHEX Joséphine, veuve BOUVIER
 DELAVOET André
 FOREL René
 GAY Jeanne, veuve BOVET
 MIGUEZ Alfredo
 SAUTHIER Régis

Année 1994 NAISSANCES

BAUD-GRASSET Axelle
 BAUD-GRASSET Simon
 BAUD-LAVIGNE Adrien
 DOXIN Simon
 DUFOUR Adeline
 GAROFALO César
 JACQUES-VUARAMBON Merry
 MARECHAL Joran
 MARECHAL Jules
 PINGET Thimotée
 VIGNY Jérémy

MARIAGES

BOVET Pierre et DUFOUR Josette
 COLLET Gilles et GOEL Ghyslaine
 DELAVOET André et BOVET Dominique
 DETRAZ Denis et CHARDON Rachel
 HUGON Philippe et BOYRIE Nadine
 RAMPANT Jean-Claude et BOUCQ Isabelle

DECES

BAUD-GRASSET Michel
 CHARDON Henriette, épouse GRILLET
 GRILLET Joséphine, veuve CHARDON
 JOURDIL Jeanne, veuve JANIN
 MOLLIER Louis

Année 1995 NAISSANCES

BAZIN Tituan
 CHARDON Anaïs
 CHARDON Coralie
 COUTTEREZ Marie
 DAMIANI Eva
 DAMIANI Léa
 DELAVOET Pierre-Antoine
 DELAVOET Sarah
 FOREL Morgane
 GAVARD-COLENNY Mégane
 SARAZIN Thibault
 THEVENOD Rémi
 VALLIER Doriane
 VANHELLE Adrien

MARIAGES

BARTHELEMY Xavier et LEMAREC Corinne
 BAUD-LAVIGNE Denis et GIRAUD Françoise
 BAUD-LAVIGNE Christian et VOLEBELE Marie-Thérèse
 LE ROUZES Alain et PECQUERY Valérie
 MARECHAL Frédéric et MAROT Dominique
 MARKOVITCH Jacques et TARANTOLA Isabelle

DECES

CHARDON André
 CHARDON Fernande, veuve BRETON
 GAVARD Robert Jean, dit René
 PASCAL Amélie, veuve GIRARD

VIE PRATIQUE



PERMANENCES DE LA MAIRIE
 Permanence du Maire : Le samedi de 10 à 12 h - Secrétariat de Mairie : ouverture le Lundi de 14 à 16h30 - le Vendredi de 14 à 16h30 - le Samedi de 9h30 à 12h - Tél : 50 36 62 08 - Fax : 50 36 66 50

COMMENT OBTENIR :				
PIÈCE DÉSIRÉE	OÙ S'ADRESSER	PIÈCES À FOURNIR	COÛTS	OBSERVATIONS
Extrait d'acte de naissance, mariage, décès	Mairie du lieu de naissance, mariage, décès	Indiquer date de naissance, noms, prénoms	Gratuit	Joindre enveloppe timbrée à votre adresse
Fiche d'état-civil familiale ou individuelle	Mairie du domicile	Livret de famille ou à défaut carte d'identité	Gratuit	Peut se faire dans toute mairie
NOUVEAU Carte nationale d'identité SECURISEE	Mairie du domicile	1 ^{ère} demande : 2 photos, extrait de naissance, 2 preuves du domicile, Renouvellement : Idem 1 ^{ère} demande + ancienne carte	Timbre fiscal à 150 Frs	Imprimé en Mairie. Apporter timbre + livret de famille. Délai : 1 mois Validité : 10 ans Empreintes digitales
Autorisation de sortie du territoire, délivrée aux mineurs de nationalité Française	Mairie du domicile	Livret de famille et carte d'identité de l'enfant	Gratuit	Demande à faire par le représentant légal (mère, père ou tuteur)
Passeport	Mairie du domicile	1 ^{ère} demande ou perte : 2 photos, extrait de naissance, preuve du domicile Renouvellement : 2 photos, passeport périmé, preuve du domicile	Timbre fiscal à 350 Frs	Apporter livret de famille. Imprimé en mairie. Les enfants de moins de 15 ans peuvent figurer sur le passeport de leurs parents (avec 1 photo pour les plus de 7 ans)
Carte d'électeur	Mairie du domicile (inscription toute l'année)	Livret de famille, carte d'identité preuve du domicile	Gratuit	Imprimé en mairie Avoir 18 ans Nationalité Française
Recensement Militaire	Mairie du domicile	Livret de famille,	Gratuit	Obligatoire 1 ^{ère} période 1996 : jeunes gens nés en Octobre, Novembre Décembre 1978. Recensement courant Janvier 1996. 2 ^{ème} période 1996 : jeunes gens nés en Janvier, Février, Mars 1979 Recensement courant Avril 1996. 3 ^{ème} période 1996 : jeunes gens nés en Avril, Mai, Juin 79 Recensement courant Juillet 1996.
Déclaration du décès	Mairie du lieu du décès	Livret de famille, certificat de décès	Gratuit	Dans les 24 heures qui suivent le décès
Extrait casier judiciaire	Casier judiciaire national 107, rue Landreau 44079 Nantes Cedex 01	Lettre de demande avec nom (nom de jeune fille), prénom, date, lieu de naissance	Gratuit	15 jours à 1 mois

VIE PRATIQUE

Les ordures ménagères

Le ramassage des ordures ménagères est effectué chaque vendredi matin. Le ramassage n'est pas assuré les jours fériés et il est systématiquement décalé au jour suivant. Nous rappelons que les sacs ne doivent pas contenir de déchets tels que gazon, verre, plastique. D'autre part, la déchetterie intercommunale, située au lieu-dit "Pont de Crosse", sur la commune de Boège, en direction de Saint-André, est habilitée à recevoir les objets encombrants, la ferraille et le papier. Un article lui est consacré dans les pages suivantes. L'opération nettoyage effectuée chaque printemps par une équipe de bénévoles, rencontre toujours un franc succès. Concernant la récupération du verre, il est rappelé que sont disposés des containers aux endroits suivants :

- Pont de Foron, à proximité de la fruitière,
- En direction du garage communal, après le Pont de Foron.



Opération nettoyage

La divagation des chiens

Il est rappelé que la divagation des chiens est interdite sur le territoire de la commune. Ces animaux doivent être attachés à domicile ou tenus en laisse par leurs propriétaires.



Il est demandé à tous les propriétaires de chiens de faire preuve de civisme en assumant personnellement les contraintes imposées par la possession d'un si sympathique compagnon..

Quelques numéros de téléphone utiles

- **Groupe scolaire :**
Directrice : Madame PINGET
Tél. : 50 36 63 66
- **Pompiers :** composer le 18
- **Gymnase :** Contactez le Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples
Tél. : 50 39 11 28
- **Gendarmerie de Boège :**
Tél. : 50 39 10 03
- **Presbytère :** Monsieur le Curé Régis Burnier - Résidence : Presbytère de Boège
Tél. : 50 39 10 35

Permanences Service Social

- **Assistante Sociale :** Permanence tous les mardis de 9h à 12h, Maison Bosson à Boège - Tél. : 57 39 02 33
- **Assistante Sociale régime Agricole :** Madame CHIRON - Ancienne gare à Viuz-en-Sallaz - Tél. : 50 36 96 96



- **Permanence Caisse d'Allocation Familiales :** Permanence 1^{er} et 3^{ème} lundi de chaque mois, Ancienne gare à Viuz-en-Sallaz - Tél. : 50 36 96 96
- **Conseillère d'économie Sociale :** Permanence 1^{er} et 3^{ème} Jeudi matin de chaque mois, Ancienne gare à Viuz-en-Sallaz.
- **Maintien à domicile des personnes âgées :** Madame CHIRON, Ancienne gare à Viuz-en-Sallaz
- **Perception de Boège :**
Tél. : 50 39 10 43
- **Clinique de Savoie à Annemasse :**
Tél. : 50 95 41 41
- **Hôpital d'Ambilly :**
Tél. : 50 87 40 40
- **Samu :** Téléphone : composer le 15

Travaux exemptés de permis de construire

La commune rappelle que les travaux suivants, exemptés de permis de construire, doivent absolument faire l'objet d'une déclaration de travaux à la mairie :

- Modification de l'aspect extérieur d'une construction existante (façade, ravalement...),
- Construction ne créant pas de surface de plancher,
- Construction créant une surface de plancher hors oeuvre inférieure à 20 m² sur un terrain supportant déjà un bâtiment,
- Clôture.

Cette déclaration, antérieure à tout début de travaux est impérative. Les contrevenants pourront être poursuivis et contraints à la démolition.

Tous les autres travaux de construction sont soumis à une demande de permis de construire. Monsieur Sartori, architecte conseil, reçoit les premiers et troisièmes jeudi de chaque mois sur rendez-vous pris auprès de la DDE Saint-Jeoire :
Tél. : 50 35 90 33.

VIE SCOLAIRE

Petite école deviendra grande

Si les écoles de centre ville ferment, l'école rurale de Bogève s'agrandit. Deux classes dans les années 60, trois classes ensuite jusqu'en 1991, puis quatre classes et enfin cinq classes à la rentrée pour accueillir 113 enfants; cette dernière installée à la place d'un appartement situé au premier étage de l'ancienne école des garçons. La classe du rez-de chaussée, destinée à des enfants de maternelle, a été réaménagée. Ainsi, l'école se porte bien et on prévoit des effectifs en progression pour les années à venir.



La nouvelle classe

Les effectifs

Cette année, l'école se compose :

- d'une classe comprenant les élèves de maternelle et la moitié des élèves de la moyenne section maternelle effectif : 24
- Institutrice : Madame Martine DEVIGNY

- d'une classe comprenant l'autre moitié des élèves de moyenne section maternelle et les élèves de grande section maternelle effectif : 23
- Institutrice : Mademoiselle Corinne ISNEL en remplacement pour un an de Madame Isabelle ISSENHUTH, actuellement en congé parental.

- d'une classe comprenant les élèves de CP et une partie des CE1 effectif : 22
- Institutrice : Madame Marie-Claude FOREL

- d'un classe comprenant les élèves de CE1-CE2 effectif : 20
- Institutrice : Madame Christine SARAZIN qui occupe son poste depuis le 2 Décembre dernier.



La salle d'informatique en travaux

La salle Informatique - Audiovisuel et Bibliothèque

Cette salle est en cours d'aménagement dans les combles de la mairie. Les travaux sont bien avancés. Dès le retour des beaux jours, une issue de secours sera aménagée sur la face côté tennis du bâtiment de la mairie afin de respecter les consignes imposées par la Commission Départementale de Sécurité. Le choix du matériel informatique se fera en étroite collaboration avec le corps enseignant.



LES REALITES de la gestion communale



Le Compte Administratif

Nous vous présentons sous forme de tableau le Compte Administratif de 1993 et 1994 ainsi que les variations enregistrées entre les deux années. Le Compte Administratif 1995 n'est pas encore arrêté.

Le Compte Administratif est un document qui comptabilise au terme d'une année, les dépenses et les recettes de la commune effectivement réalisées. Il est divisé en section de fonctionnement et section d'investissement.

Pour 1994, la section de fonctionnement se décompose ainsi :

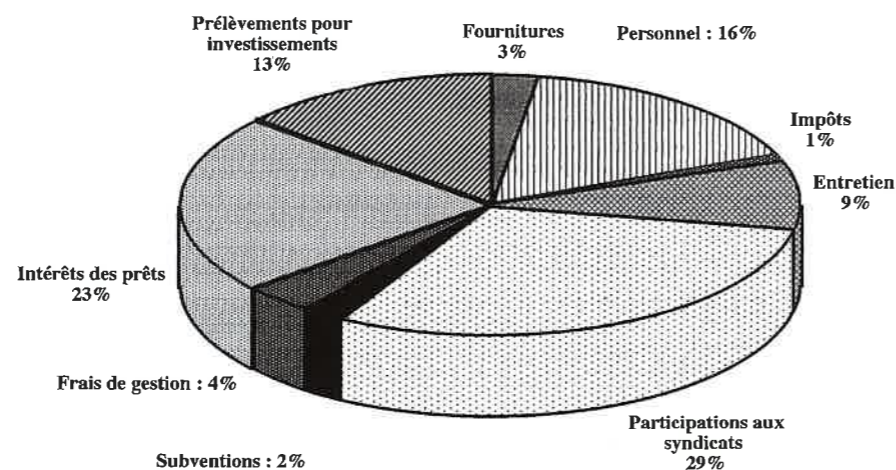
Les deux graphiques suivants, présentés sous forme de "camembert", font apparaître les principales dépenses et recettes de fonctionnement, réparties en pourcentages, supportées par la commune en 1994.

Vous constatez que les deux principaux postes de dépenses sont :

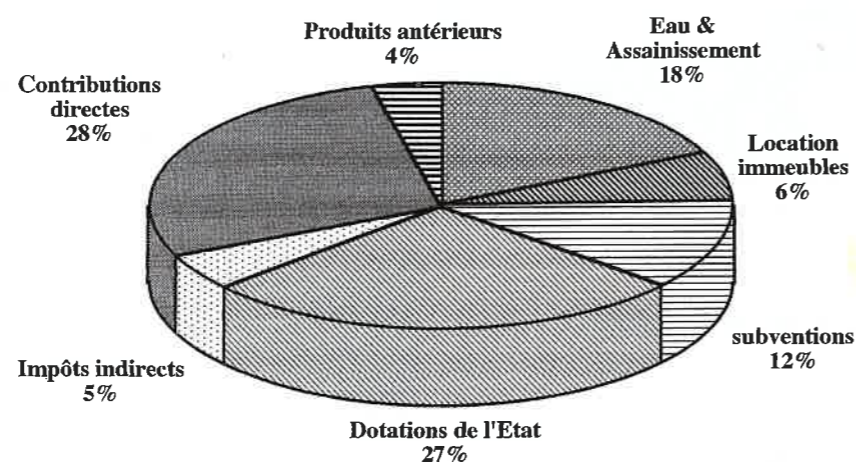
- Les intérêts d'emprunts : 23%
- La participation aux différents syndicats : 29%

soit plus de la moitié des dépenses totales de fonctionnement.

Section de fonctionnement - Dépenses 1994



Section de fonctionnement - Recettes 1994



LES REALITES de la gestion communale



COMPARATIF COMPTE ADMINISTRATIF 1993-1994

LIBELLE	31/12/93	31/12/94	ECARTS
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES			
Dénrées et fournitures	116 391	96 371	-20 020
Frais de Personnel	567 402	579 004	11 602
Impôts et taxes	19 296	24 058	4 762
Entretien Matériels, voies et réseaux	363 093	321 229	-41 864
Participations aux syndicats intercommunaux	802 388	1 071 209	268 821
Allocations et subventions	49 439	76 213	26 774
Frais de gestion générale	109 403	125 875	16 472
Intérêts des emprunts	896 891	811 125	-85 766
Charges exceptionnelles			
Charges antérieures	5 570	10 965	5 395
Prélèvements pour investissements	724 157	482 592	-241 565
Total des Dépenses	3 654 030	3 598 641	-55 389
RECETTES			
Produits de l'exploitation (eau et assainissement)	513 222	719 186	205 964
Location immeubles	426 182	256 123	-170 059
Produits financiers	102	95	-7
Recouvrements-subventions	487 663	495 774	8 111
Dotations versées par l'Etat	956 918	1 083 201	126 283
Impôts indirects	198 148	195 605	-2 543
Contributions directes	1 107 562	1 137 117	29 555
Produits exceptionnels			
Produits antérieurs	109 895	145 662	35 767
Total des Recettes	3 799 692	4 032 763	233 071
Excédent de clôture-fonctionnement	145 662	434 122	288 460
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES			
Reversement Taxe locale d'équipement	3 375	1 703	
Remboursements Capital emprunts	709 919	764 503	54 584
Règlement dettes moyen terme	6 702	6 702	
Acquisitions de biens meubles et immeubles	93 262	71 964	-21 298
Travaux de bâtiments et génie civil	785 033	997 185	212 152
Acquisition de titres et valeurs	125 444	95 391	-30 053
Total des Dépenses	1 723 735	1 937 448	213 713
RECETTES			
Excédent d'investissement reporté	804 132	884 625	80 493
Subventions d'équipements	281 750	252 525	-29 225
Prélèvement sur fonctionnement	724 156	482 592	-241 564
Participations à des travaux d'équipement	276 619	409 472	132 853
Emprunts	320 250	468 975	148 725
Alénations de biens meubles et immeubles	3 075	314 640	311 565
Recouvrements de créances long et moyen terme	198 378	192 263	-6 115
Total des recettes	2 608 360	3 005 092	396 732
Excédent de clôture - Investissement	884 625	1 067 644	183 019

LES REALITES de la gestion communale



Subventions allouées aux diverses associations

Associations Montant pour 1995

Arbre de Noël	7 500
Club Sportif	10 000
Cantine scolaire	6 600
Promenade scolaire	5 000
Association La Montagne	3 000
Syndicat d'initiative de Bogève	7 500
La Chasse	700
Ecole de musique du canton	500
Association cantonale des Anciens Combattants	300
Association cantonale des Anciens prisonniers	300
Association Départementale des Anciens Combattants	300
Associations des Anciens d'A.F.N. de Bogève	600
Foyer Association Sportive collège de Boège	500
Association pour le développement de la lecture	200
Association Aides Ménagères à domicile	1 000
Association visite de malades en milieu hospitalier	500
Chorale Vallée Verte	500
MJC Viuz	500
Jeunesse sportive de La Tour	1 000
Foyer Equipe de ski de fond de Villard	1 200
Foyer Socio Educatif Collège de Boège	500
Poste Direction Ecole Publique de Bogève	1 000
Arbre de Noël Agents Poste Locale	300

Total pour 1995 49 500

Le tableau suivant ventile par année l'ensemble des emprunts que la commune doit rembourser.

Année	Capital restant dû	Montant des annuités		
		Capital	Intérêts annuels	Total
1996	6 381 409,81	849 235,72	624 940,44	1 474 176,16
1997	5 541 928,45	830 425,82	530 547,15	1 360 972,97
1998	4 702 018,12	799 182,52	437 351,22	1 236 533,74
1999	3 902 835,60	695 216,52	349 712,10	1 044 928,62
2000	3 207 619,08	584 244,99	279 673,70	863 918,69
2001	2 623 374,10	579 088,40	22 814,00	807 228,40
2002	2 044 285,70	491 709,62	177 772,67	669 482,29
2003	1 552 576,08	465 559,33	134 907,45	600 466,78
2004	1 087 016,75	478 239,38	94 122,88	572 362,26
2005	608 777,37	226 805,05	52 249,53	279 054,58
2006	381 972,41	164 637,88	32 538,37	197 176,25
2007	217 064,55	124 426,87	17 581,59	142 008,46
2008	92 637,71	44 774,19	6 392,00	51 166,19
2009	47 863,52	47 863,52	3 302,67	51 166,19

Les principaux investissements réalisés en 1993 - 1994 - 1995

Le tableau suivant énumère le détail des investissements qui ont été payés durant les années 1993, 1994 et 1995.

Les deux principaux postes d'investissements sont les programmes de goudronnage de nos voies communales ainsi que les dépenses d'assainissement.

En matière de voirie, il restait une dépense importante à effectuer: la réfection de la route traversant le hameau des Plaine-Joux.

Les travaux ont été réalisés à l'automne dernier. Un article consacré à cet investissement est inséré dans les pages suivantes.

Vous pouvez ainsi constater que désormais, la quasi totalité de notre réseau routier communal est recouvert d'enrobé dense.

Quant à l'assainissement, les hameaux du Bosson, des Plagnes sont maintenant raccordés au réseau suite aux travaux effectués en 1993 et 1994.

D'autre part nous avons accepté de prolonger le collecteur communal permettant la desserte de l'immeuble des Places, situé sur la commune de Viuz-en-Sallaz. Les travaux, d'un montant de 100 000 francs ont été payés par les propriétaires de l'immeuble.

LES REALITES de la gestion communale



Investissements réalisés en 1993 1994 et 1995	Montant TTC	Subventions ou participations	Emprunts
Equipement Informatique	40 490		
Equipement Bureautique	43 597		
Mobilier scolaire	10 840		
Mobilier enfants aire de jeux	15 000		
Equipements divers	37 440		
Travaux sur bâtiments scolaires	496 324	336 500	
Travaux sur orgue Eglise	13 639		
Travaux sur local syndicat d'initiative	37 715		
Plancher de bal	26 566		
Travaux d'assainissement		252 525	
Le Bosson-Les Plagnes-Les Places	888 582	100 000	468 975
Containers à ordures & Jardinières	11 166		
Circuit électrique pompe à eau	34 998		
Honoraires architecte pour salle des fêtes	41 538		
Honoraires notaire sur cessions terrains	6 522		
Travaux divers sur bâtiments	8 989		
Participations aux travaux de Foron	21 767		
Travaux divers sur réseau d'eau	24 030		
Programmes de goudronnages payés en 93-94	578 150	236 075	
Travaux sur voirie "Le Bosson", "Les Plagnes"	110 764		
Travaux sur voirie "La Tremplaz" et "Le Nant"	39 266		
Travaux sur voirie "Chez Lacroix"	52 322		
Travaux sur voirie "Les Plaines-Joux"	208 001		
drainage VC N° 2 "chemin Croix des Lavoëts"	61 530	92 082	
Aménagement sur-largeur à la Mouille	19 662	19 237	
Total pour 1993 - 1994 - 1995	2 828 898	1 036 419	468 975

• Les goudronnages effectués en 1995

- route des Plaine Joux : 113 075 F,
- La Mouille d'en-haut, lieu dit Chez Jacob : 24 815 F,
- La Mouille d'en-bas, chemin derrière Chez Monsieur Jean-Paul CHARDON : 9 802 F,
- Limite de la route d'Ajonc, propriété de Bogève, hauteur chalet de Monsieur CHARDON Hector 8 837 F n'apparaissent pas dans le tableau ci-des-

sus car ils seront payés au printemps 1996.

Le recours limité à l'emprunt a été rendu possible par une gestion rigoureuse de nos dépenses de fonctionnement qui a permis de dégager des excédents pour investissements et par la recette provenant de la vente de parcelles constructibles.

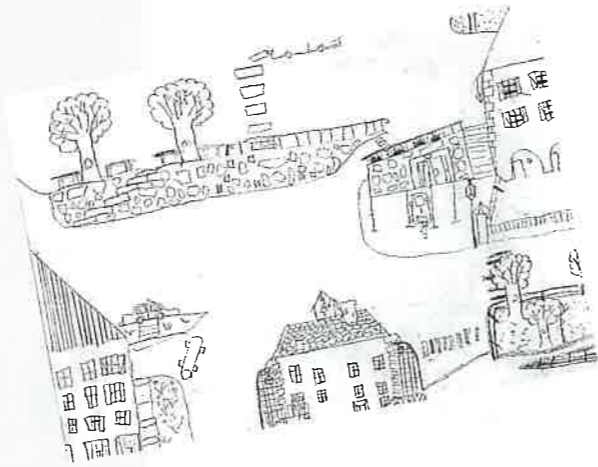
La dépense de réfection du mur du chef-lieu, d'un montant de 204.000 francs,

n'apparaît pas car elle a été prise en charge par le Syndicat d'Hirmentaz-Miribel.

En effet, la commune verse une contribution annuelle de l'ordre de 92 000 francs à ce syndicat qui finance des investissements des communes membres et accorde des subventions.

Ainsi, pour cet investissement, la commune de Bogève a bénéficié d'une subvention de 52.000 francs.

LES REALITES de la gestion communale



Le nouveau mur du chef-lieu

Depuis quelques années, la voie communale traversant le hameau de Plaine-Joux s'était considérablement dégradée ; sa forte déclivité provoquant des ruissellements violents qui endommageaient le goudron et même le fondement de la chaussée.

Le conseil municipal a donc décidé d'engager des travaux sur ce site de Plaine-Joux, fleuron touristique de notre commune.

Après plusieurs visites sur le terrain, il a été décidé de reprendre totalement l'emprise de cette route. Pour respecter les directives de déneigement et de défense incendie, il a fallu élargir la chaussée pour la porter à la norme réglementaire.

Restait à solutionner le problème des eaux de ruissellement. Un collecteur souterrain avec regards et grilles a donc été mis en place. Tous ces travaux n'ont pu s'effectuer qu'avec l'accord des propriétaires riverains car l'élargissement a empiété sur le domaine privé. Grâce à la compréhension et à la bonne coopération de tous, les travaux ont pu débuter rapidement.

Confiés à l'entreprise REY de BRENTHONNE, ceux-ci ont été effectués dans de très bonnes conditions ; le mois d'octobre a permis de terrasser, empierrer et poser le tapis d'enrobé sans la moindre goutte de pluie !

La facture totale de ce tronçon long de 350 mètres s'élève à 321 000 francs TTC (aménagement + goudronnage).



Travaux d'aménagement de la route de Plaine-Joux

LA ROUTE DE PLAINE-JOUX



Bogèvens, si vous montez à Plaine-Joux, prenez le temps d'emprunter ce nouveau tronçon et profitez du panorama magnifique que nous offre ce point haut de notre commune.

LES REALITES de la gestion communale



LES PROJETS D'INVESTISSEMENTS

L'aménagement du carrefour au chef-lieu

En date du 10 août 1995, Monsieur le Premier Ministre et Monsieur le Ministre de l'Aménagement et des Territoires, de l'Équipement et des Transports, ont réglementé les caractéristiques et les conditions d'implantation des ralentisseurs de type dos d'âne et trapézoïdaux. Ces dispositifs étant désormais interdits au cœur d'une agglomération, nous avons soumis aux services de la DDE un projet de rond-point. Après concertation sur place, nous avons opté pour un dispositif de carrefour «T». Ainsi, le projet prévoit de surélever légèrement l'ensemble des voies qui débouchent sur le carrefour. Un trottoir sera aménagé le long des marronniers et un îlot sera édifié sur le haut du carrefour qui sera agrandi. La prochaine étape va consister à trouver le financement approprié en concertation avec le Conseil Général. Ensuite, la procédure d'appel d'offre sera mise en place avant le lancement des travaux prévu pour l'automne prochain.

Réseau communal d'alimentation en eau potable

- 1 Bouclage du réservoir du Mont-Plan (réservoir de 300 m² qui alimente «Les Places» et le réservoir moyen-service (200 m³) de la «Fargueusaz») par une canalisation entre «Le Jorat» et «Les Places». Ce réseau permettra de faire «travailler» davantage le réservoir du «Mont Plan» et entraînera un meilleur équilibre entre les deux réservoirs. Mise en place de trois vannes sur la conduite d'alimentation en eau de 80 mm de diamètre du «Bosson» permettant en cas de rupture éventuelle de la canalisation, de fournir rapidement de l'eau aux abonnés.

- 2 Pose de poteaux d'incendie sur les lieux suivants : «Le Jorat» - «Les Plagnes» - «Tréleman» et remplacement du poteau d'incendie défectueux aux «Mouillettes».

- 3 Appareil de désinfection par U.V. (Ultra-Violet) sur le réseau Moyen-Service, suite à plusieurs résultats d'analyses. Cet appareil sera installé dans la chambre de manœuvre du réservoir de la «Fargueusaz».

La salle des fêtes

Les travaux d'aménagement de la salle paroissiale n'ont pas encore débuté. De nombreuses et importantes démarches administratives ont dû être menées afin de rendre le projet conforme à la réglementation contenue dans le P.O.S., applicable à la zone de village de type UB. Ces contraintes sont désormais levées.

Nous espérons ainsi lancer les travaux au printemps prochain.

La salle informatique

Comme indiqué précédemment, nous allons terminer l'aménagement de cette salle qui sera opérationnelle à la prochaine rentrée scolaire.

Réserve Foncière au chef-lieu

Des propositions d'acquisitions ont été faites à la commune. Nous examinons ces propositions avec la plus grande attention avec le souci de ne pas mettre en déséquilibre notre budget. En outre, une telle opération ne peut se réaliser que par un nouvel emprunt et par l'aide sous forme d'une subvention de la part du Conseil Général.

LES FRERES GEORGET

SERRURERIE & FERRONNERIE DU DÉLUGE

LES MÉTALLIERS RÉUNIS

74250 VIUZ-EN-SALLAZ
Tél. 50 36 90 39 - Fax 50 36 83 02



PEINTURE - PAPIER PEINT
REVÊTEMENT DE SOL

«La Géode» - 74490 SAINT-JEOIRE
Tél. 50 35 93 01 - Fax 50 35 92 14

LES REALITES de la gestion communale



Les impôts locaux

A la lecture du tableau qui suit, vous constaterez que la commune a légèrement augmenté le taux de la taxe d'habitation et le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties en 1993 et 1994.

Nous avons été contraints de prendre ces dispositions afin d'équilibrer notre budget. Cependant, concernant ces deux taxes, malgré cette hausse, nous n'atteignons pas les taux moyens appliqués dans le département.

Nous tenons à vous fournir quelques explications simples concernant la **valeur cadastrale**.

Pour les trois taxes concernant les familles (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties), la base de la fiscalité communale repose sur la valeur locative cadastrale.

Cette valeur locative représente schématiquement le loyer annuel théorique que rapporterait un immeuble (dans le sens maison, garage, terre agricole ...) s'il était loué sur le marché concurrentiel.

Cette valeur locative a été déterminée pour la première fois en 1974. Elle est calculée d'après des critères de surface, de confort, de qualité de construction.

Elle est réactualisée chaque année par le Parlement lors du vote de la loi de Finances.

Informations pratiques :

La valeur locative qui sert de base au calcul de la taxe foncière représente 50 % de la valeur locative cadastrale servant de base au calcul de la taxe d'habitation. Ainsi, si votre taxe d'habitation est basée sur une valeur de 20.000 F., votre taxe foncière sera établie sur une valeur locative de 10.000 F.

La valeur locative cadastrale est corrigée à la baisse par différents abattements pour charges de famille, de sorte que votre impôt est établi sur une base d'imposition nette.

C'est pourquoi, lorsque vous voulez comparer votre impôt avec celui de votre voisin qui occupe un maison identique à la vôtre, il faut prendre en compte la valeur locative brute.

Et si vous souhaitez avoir des précisions sur les modalités d'évaluation de la valeur locative brute de votre habitation, vous pouvez vous renseigner au C.D.I.F. Thonon-les-Bains - Hôtel des impôts - 36, rue de Vallon - BP 527 - 74203 Thonon-les-Bains.

En conclusion, nous avons tendance à rapprocher les mots impôts locaux à commune. En réalité, une partie des impôts locaux concerne également le Département et la Région et enfin, c'est l'Etat qui détermine les valeurs locatives cadastrales.

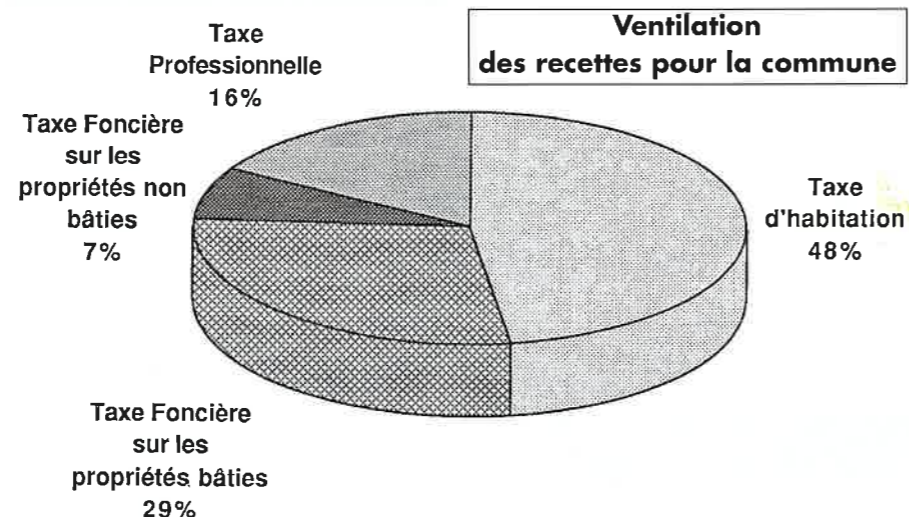
A Bogève, pour 1000 F d'impôt perçus par la commune,

- 477 F proviennent de la Taxe d'habitation,

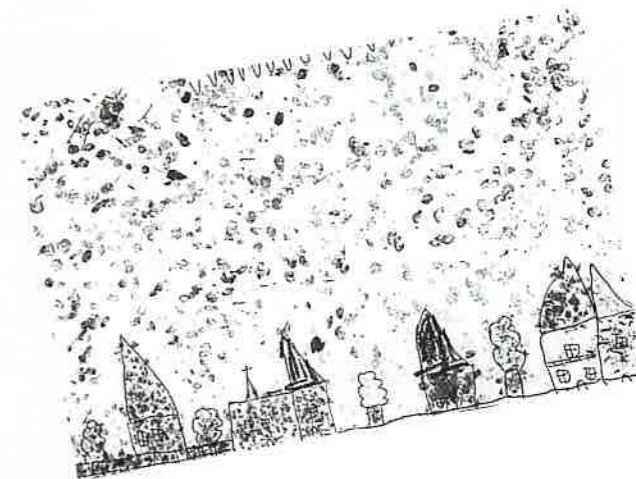
- 285 F proviennent de la Taxe foncière sur les propriétés bâties,

- 73F proviennent de la taxe foncière sur les propriétés non bâties,

- 165 F proviennent de la Taxe professionnelle.



LES REALITES de la gestion communale



Ventilation du produit fiscal pour 1995 des 4 taxes locales

Taxes	Bases notifiées en 1994	Bases notifiées en 1995	Augmentation des bases	Taux en vigueur en 1995	Recettes 1995
Taxe d'habitation	5 335 520	5 662 590	327 070	9,70%	549 271
Foncier bâti	3 268 900	3 387 240	118 340	9,70%	328 562
Foncier non bâti	110 870	110 830	- 40	76,81%	85 129
Taxe professionnelle	823 750	961 210	137 460	19,72%	189 551
Recette totale provenant des impôts locaux					1 152 513

Taux des 4 taxes votés par le conseil municipal depuis 1987

Taxes	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Taxe d'habitation	7,38	7,38	7,38	7,63	8,01	9,00	9,45	9,70	9,70
Taxe foncière sur les propriétés bâties	8,80	8,80	8,80	9,10	9,10	9,10	9,55	9,70	9,70
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	70,74	70,74	70,74	70,74	73,16	73,16	76,81	76,81	76,81
Taxe professionnelle	19,72	19,72	19,72	19,72	19,72	19,72	19,72	19,72	19,72

LE P.O.S.

L'année 1995 aura été l'année de la mise en application du Plan d'Occupation des Sols. De nombreuses réunions, échelonnées sur quatre années auront permis d'élaborer ce document.

Les principales étapes furent :

- 18-09-92 : délibération arrêtant le P.O.S.,
- 15-02-94 : Arrêté Municipal rendant public le P.O.S.,
- 15-09-94 : Arrêté Municipal mettant le P.O.S. à l'enquête publique,
- 06-10-95 : Délibération approuvant le P.O.S.
- Publication de la délibération dans le "Messenger" et "Le Dauphiné Libéré"



- 06-11-95 : Date à laquelle la délibération du P.O.S. est devenue exécutoire.

Le commissaire enquêteur, Monsieur GROS, a reçu au total 36 observations (consignées dans le registre d'enquête) qu'il a étudiées et qui ont fait l'objet d'un rapport.

Ce rapport a conclu à un avis favorable sur l'ensemble du projet de P.O.S.. Monsieur GROS a proposé de donner satisfaction à plusieurs réclamations.

Dans la mesure du possible, le groupe de travail a suivi les propositions de Monsieur le Commissaire Enquêteur. Toutefois, certaines n'ont pu être satisfaites :

- soit en raison de contraintes "extérieures" s'imposant à l'élaboration du P.O.S. (loi "montagne" en particulier),

- soit parce qu'elles dénaturaient le projet lui-même.

Nous n'avons pas la prétention, par l'élaboration de ce document, d'avoir résolu tous les problèmes liés à la construction dans notre commune. Les dossiers déposés en mairie depuis son application nous l'ont démontré. C'est pourquoi nous allons nous attacher dès maintenant à le faire évoluer.

FERMETURE DE LA PORCHERIE

Rattachée à la fromagerie de Bogève

Le Maire se doit d'apporter ici une information sur l'enjeu de ce projet. La commune de BOGEVE a réalisé au cours des années 1984-1985 une station d'épuration par lagunage, financée à l'époque par emprunt et subventions. Pour ce qui était de l'investissement, le coût était en tout point comparable à une station classique, l'une ou l'autre formule atteignant la somme de 1.600.000 Francs.

Par contre, pour ce qui est du fonctionnement, notre station de lagunage ne coûte rien alors qu'une station classique avec moteurs et consommation électrique, coûterait chaque année à la commune entre 250.000 et 300.000 Frs. Vous pouvez ainsi comprendre les raisons de notre choix à l'époque.

Il faut rappeler que les concepteurs du projet et les administrations telles que D.D.A., D.A.S.S. ont exigé la réalisation de deux grands bassins de pré-décantation du fait que nos installations allaient recevoir directement tous les effluents d'une porcherie de 300 porcs (excréments solides et liquides).

Ces deux bassins fonctionnant alternativement, devraient être vidangés tous les six mois.

A l'époque, on nous affirmait qu'ils intéresseraient vivement les agriculteurs pour la fertilisation de leurs prairies ou cultures par épandage d'un engrais gratuit et proche des exploitations. **Les agriculteurs pour diverses et compréhensibles raisons, n'en veulent pas.** Pour être en règle, il faudrait donc faire assurer les vidanges semestrielles par des entreprises spécialisées qui devraient emmener le produit où ?... et à quel prix ?... C'est impensable. De plus et sur le plan économique, il faut rappeler que dans le passé, l'existence d'une porcherie rattachée à une fromagerie représentait une plus-value de 5 à 7 centimes par kilo de lait ; plus-value acceptée naguère par les acheteurs de lait de notre département. Cela n'est plus vrai de nos jours puisque les fromagers-acheteurs n'en tiennent plus compte. Les porcheries qui subsistent encore sont d'ailleurs exploitées la plupart du temps par quelques industriels de l'élevage porcin. On peut le regretter mais les choses en sont là. C'est ainsi que nous avons assisté dans notre secteur à la fermeture des porcheries de : BOEGE, VILLARD, HABERELULLIN. Ces dernières ont bénéficié de subventions du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau. Ces subventions sont variables suivant que les coopératives qui ferment leur porcherie installent ou non un dispositif de stockage et refroidisse-

ment du sérum (petit lait). Dans le cas de BOGEVE, la subvention pourrait atteindre 80 % de la dépense prévue. Le Conseil Général qui a apporté un soutien financier considérable dans ces opérations, ne peut plus subventionner les demandes présentées après le 31 Décembre 1995. BOGEVE avait déposé sa demande de fermeture avant cette date; demande acceptée par le Bureau du Conseil Général dans sa séance du mercredi 9 Février 1996. **Le Maire et le Conseil Municipal, prenant conscience de la situation, demandent la fermeture de la porcherie.** En conséquence de sa demande, le Conseil Municipal étudiera les modalités d'aides financières à prévoir pour régler d'une manière logique et équitable les problèmes posés aux deux collectivités : Commune et Coopérative Laitière. Au-delà du problème purement financier, à l'heure où de nombreuses entreprises cessent leur activité, le Conseil Municipal souhaite préserver à la fois l'activité de ses agriculteurs, garants d'une production laitière de qualité, le savoir-faire du fromager et de son équipe, pour le succès d'un produit local authentique.

- une complémentarité harmonieuse entre agriculture et tourisme.

En effet, comment imaginer un paysage sans paysans?

LE PRIX DE L'EAU

La loi du 3 janvier 1992 a fixé un concept simple de prestation de l'eau. La gestion de l'eau est considérée comme un service à caractère industriel et commercial. L'utilisateur qui consomme 1 m3 doit payer toutes les charges liées à la fourniture de ce m3 et à son traitement ultérieur, mais uniquement ces prestations. Les principales conséquences de ces dispositions sont les suivantes - Au niveau comptable, la commune doit disposer d'un budget annexe "eau et assainissement" autonome et équilibré (budget M49), avec la prise en compte des amortissements du réseau.

- L'utilisateur doit être incité à surveiller au plus près sa consommation. La facturation au forfait a disparu et le comptage est obligatoire. Pour être en conformité avec cette loi, nous avons dû élaborer un nouveau règlement de l'eau que chaque abonné au réseau a reçu et nous avons dû changer notre mode de tarification.

Ainsi, sur votre facture d'eau, la part "alimentation en eau potable" comprend :

- une redevance annuelle d'abonnement correspondant aux frais fixes du service collecté sous forme d'une prime fixe indépendante du volume consommé;

- la consommation proprement dite correspondant au relevé du compteur;
- une taxe complémentaire pour reversement intégral au Fonds National pour le développement des adductions d'eau (FNDAE).

La part "Collecte des eaux usées" (pour les occupants d'habitations collectées au réseau d'assainissement) comprend

- "la consommation" du volume de rejet des eaux usées équivalant au volume d'eau consommée (suivant les dispositions légales en vigueur).

DEFINITION DES PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES DE LA COMMUNE DE BOGEVE

Monsieur Jean-Paul RAMPOUX, hydrogéologue agréé pour le département de la Haute-Savoie, a visité en juillet 1995 tous les points d'eau qui alimentent le réseau public d'adduction d'eau potable. Il était accompagné par une délégation du Conseil Municipal.

Les captages suivants ont été visités :

- A - Tréléman
- B - La Biollaz - Le Saix
- C - La Fargueusaz - Mouille
- D - Maberger

Un rapport a été établi le 13 août 1995. Les périmètres de protection ont été définis :

- périmètre immédiat,
- périmètre rapproché,
- périmètre éloigné.

Le rapport précité est à la disposition des administrés intéressés en Mairie aux jours et heures d'ouverture du secrétariat. Il s'agit d'un dossier important confié à la S.E.D. de Haute-Savoie, société qui travaille pour le compte des communes sous le contrôle du Conseil Général.



S.A.R.L. ÉLECTRICITÉ & TRAVAUX PUBLICS

DEGENÈVE

RÉSEAUX M.T. - B.T. ÉCLAIRAGE PUBLIC
POSTES DE TRANSFORMATION

74470 LULLIN - TÉL. 50 73 81 64

NOS PARTICIPATIONS aux divers syndicats

A STATION DES BRASSES

La situation financière

Après une saison d'hiver 1993-1994 difficile, le Syndicat des Brasses a réalisé en 1994-1995 la deuxième meilleure saison depuis la création de la station.

Le bon enneigement du 2 Janvier au 10 Avril 1995, l'appoint des canons à neige, Une bonne campagne de radio et presse, des prix de forfaits modérés, ont composé la recette de cette bonne saison. Cependant, le Syndicat a été contraint de rééchelonner sa dette auprès des établissements bancaires. Ainsi, un protocole financier a été signé en 1995 avec le Crédit Agricole, le Crédit Local de France, et la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce protocole stipule que la dette de 28.268.000 francs au 31 Décembre 1994 (annuités non payées, intérêts de retard, capitaux restant dûs) est payable par de nouveaux emprunts d'une durée de 15 ans. Ce même protocole indique en outre que les communes signataires s'engagent à constituer une provision de 2,5 millions de francs et à participer aux dépenses de fonctionnement pour un montant de 500.000 francs chacune en 1995. Ensuite, chaque année, au 30 mars, cette participation sera déterminée en fonction des résultats de chaque saison, lors d'une réunion avec les banques.

Le bâtiment de ski de fond

Le constat :

Les recettes provenant du ski de fond démontrent que, lorsque la neige est au rendez-vous, un nombre croissant d'adeptes fréquente le plateau de Plaine-Joux chaque



hiver. D'autre part, les Brasses restent un des rares sites nordiques à n'avoir aucun bâtiment d'accueil. Enfin, un nombre important de scolaires skie chaque hiver sur le plateau. En outre, l'intention de construire un bâtiment n'a pas manqué au Comité des Brasses.

Mais il faut savoir que la baisse des recettes des saisons 1988/1989 et 1989/1990 (voir tableau) a refroidi les ardeurs et les espoirs. Comment investir dans une nouvelle et indispensable opération alors que vous n'avez pas pu, et pour cause, payer les annuités d'emprunts ? Heureusement, les résultats des saisons 1990/1991, 1991/1992 et 1994/1995 ont redonné espoir.

Le projet :

Finalement, ce n'est pas un projet (qui avait notre préférence), mais trois projets qui devraient voir le jour dans les prochains mois. En effet, après de nombreuses réunions, le foyer de ski de fond des Voirons (syndicat regroupant les communes de Cranves-Sales, Bonne, Lucinges et Saint-Cergues) et de Villard vont construire chacun un bâtiment. La commune de Bogève, propriétaire du terrain, a donné son accord sous forme d'un bail emphytéotique.

Et, entre ces deux constructions, sera édifié par le Syndicat des Brasses un édifice abritant une salle hors-sac et la billetterie.

Conclusion :

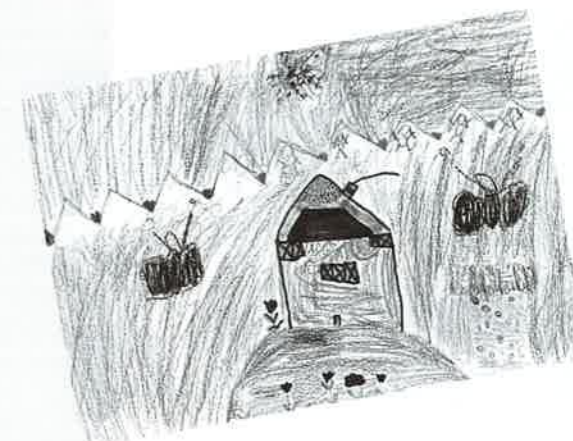
Malgré les difficultés, nous devons rester optimistes. La bonne saison hivernale passée nous a démontré que lorsque l'enneigement était bon, les skieurs fréquentaient à nouveau le massif. Il ne faudrait pas cependant oublier le tourisme d'été.

En effet, un nombre accru de vacanciers privilégie la montagne à la mer.

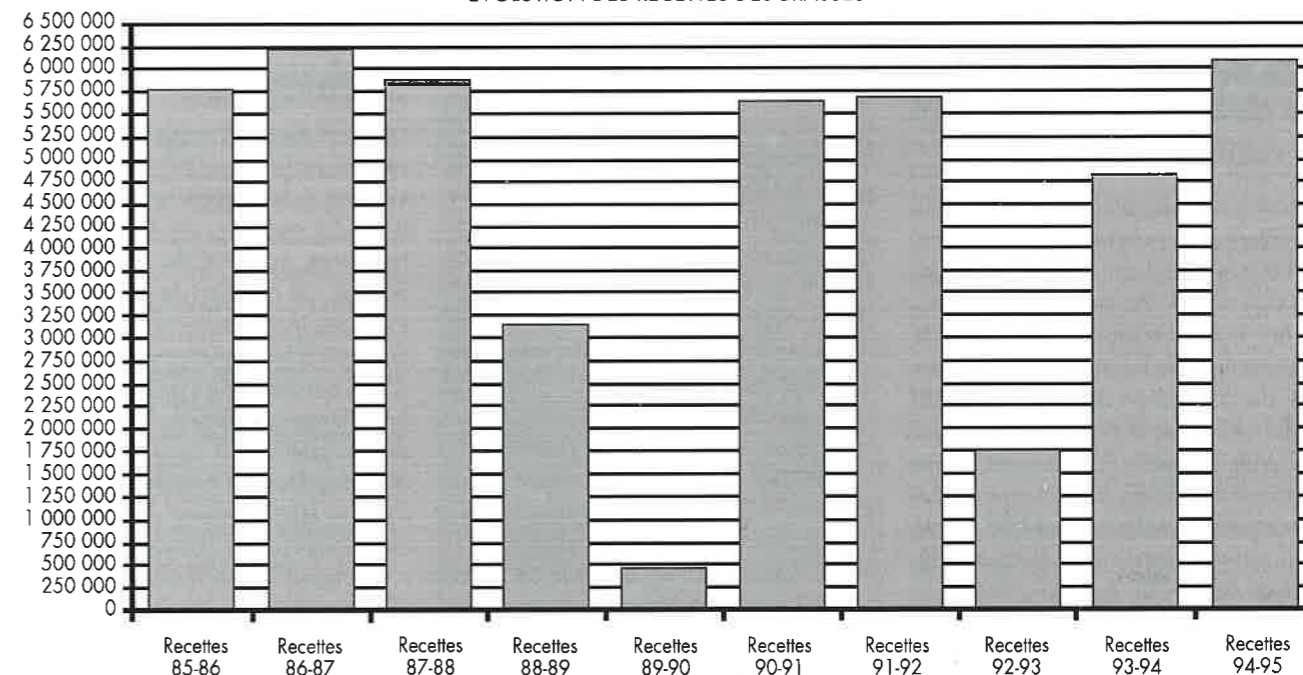
L'Office du Tourisme des Brasses, une des vitrines touristiques de la station, a recensé plus de 3400 visiteurs en juillet et août 1995.

Les comités des fêtes des quatre communes, les bénévoles, le musée paysan, le VTT club de Plaine-Joux et autres associations ont fait un gros travail d'animation durant l'été dernier pour fidéliser les touristes pour les prochaines saisons.

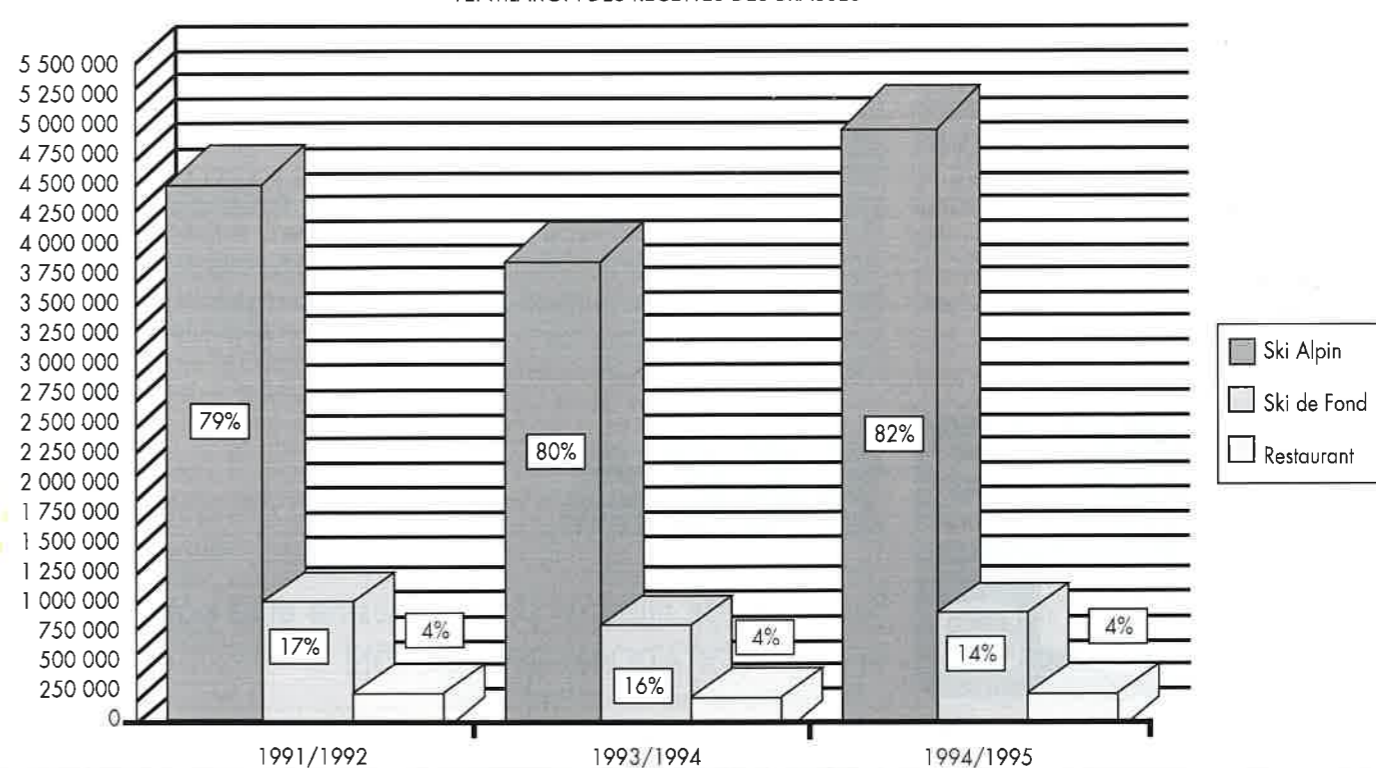
NOS PARTICIPATIONS aux divers syndicats



EVOLUTION DES RECETTES DES BRASSES



VENTILATION DES RECETTES DES BRASSES



NOS PARTICIPATIONS aux divers syndicats

Reprise de la station des Habères par le SIVOM du canton de Boège

Dans les années 50/60, nombre de nos communes rurales ont été confrontées à ce que l'on a appelé alors «l'exode rural». Pour enrayer ce mouvement notre secteur a bénéficié de l'implantation de l'usine GAMBIN mais aussi de la création des stations de ski des BRASSES et d'Habère Poche. En 1964, Habère Poche a inauguré son premier télésiège, la station investissant régulièrement jusqu'en 1987 date de la mise en service du dernier télésiège du Bois Noir. Au total ce sont environ 17 millions de francs qui ont été investis dans les 8 remontées mécaniques (3 télésièges et 5 téléskis). En 1987, la commune d'Habère Lullin s'est associée à Habère Poche afin de constituer le Syndicat des Habères lequel est propriétaire de la station et en assure la gestion. Comme beaucoup de stations de moyenne altitude, l'absence de neige des derniers hivers a entraîné des difficultés financières importantes pour la station des Habères qui se sont concrétisées par l'impossibilité à rembourser les annuités des prêts contractés.

Le constat financier de la station des Habères effectué par le département de la Haute-Savoie est sévère : celle-ci se trouve dans l'incapacité à faire face à ses engagements. d'où sa décision de prendre en charge la part des prêts qu'il a cautionnés (soit environ 7,5 millions de francs en capital et intérêts) pour autant que le Syndicat des Habères ne soit plus gestionnaire de la station.

Au sein du SIVOM s'est alors engagé une discussion parfois vive mais toujours constructive portant sur le sauvetage de la station et sa reprise. Toutes les communes, malgré leurs propres difficultés liées à la conjoncture mais aussi à leurs besoins d'investissement ont eu à cœur de faire jouer l'intercommunalité, reconnaissant ainsi que le tourisme est un élément important et moteur de la vie de notre secteur.

La commune de Bogève, elle-même confrontée à un problème similaire quoique moins crucial aux Brasses, a pris une part symbolique dans cette opération de sauvetage, nos collègues ayant bien compris la spécificité de notre situation. Il nous a cependant paru souhaitable de faire partie du tour de table, cette participation, la plus modique possible, trouvant tout son sens dans un contexte actuel où les

corporatismes et les sauvetages acquis sont défendus au détriment de l'intérêt général.

Plusieurs réunions ont eu lieu dans le courant de l'automne entre les différentes parties pour aboutir en décembre à la signature d'une convention de cession de la station des Habères au SIVOM du canton de Boège, ce dernier devenant propriétaire des installations et du matériel nécessaire à leur fonctionnement. Il s'agit d'une cession à titre gratuit et hors tout endettement antérieur. Dans ce contexte, l'endettement actuel du syndicat des Habères est pris en charge :

- par le département pour la fraction des prêts qu'il a cautionnée
- par les deux communes d'Habère-Lullin et d'Habère Poche pour le solde

A l'intérieur du SIVOM, la clef de répartition est globalement la suivante :

- Habère Lullin et Habère Poche 50%
- Saxel 5%
- Bogève 1%
- Autres communes du canton 44%

Un seul vœu en conclusion : un enneigement normal pour les années à venir serait profitable à toutes nos petites stations. Il favoriserait le développement commercial et touristique de notre belle région dont les atouts sont reconnus et appréciés.



NOS PARTICIPATIONS aux divers syndicats

Le Contrat Global de Développement

En 1993, Le Conseil Régional Rhône-Alpes a proposé aux collectivités locales un nouvel outil d'intervention destiné à "développer l'ensemble d'un territoire de manière cohérente, équilibrée et durable", avec pour objectif : préparer l'avenir à l'horizon des 15/20 prochaines années. Il s'agit d'un contrat, c'est-à-dire un accord entre la Région et des collectivités locales, des acteurs privés, le Département et l'Etat sur un territoire donné afin de financer ensemble un certain nombre d'opérations et de projets. Ce contrat est appelé Contrat Global de Développement. Il couvre un très grand nombre de thèmes : l'industrie, l'agriculture, le tourisme, la solidarité villes-campagnes, l'animation sociale et culturelle. Les différents projets seront subventionnés par la Région sur la base d'une moyenne de 500 à 1500 Francs par habitant (taux, environ 30%).

Messieurs Robert BORREL et Raymond BARDET, tous deux Conseillers Régionaux, ont été désignés respectivement chef de projet et correspondant régional pour cette opération. C'est ainsi qu'est né le Contrat Global de Développement du Genevois Haut-Savoie.

LES ENJEUX

L'enjeu de ce contrat peut se résumer de la façon suivante : valoriser la proximité de Genève et s'insérer dans le réseau des villes de Rhône-Alpes. Les grands axes de développement sont respectivement :

- structurer le territoire par une approche spatiale cohérente avec l'agglomération Genevoise;
- valoriser un pôle d'activités "Agriculture, Tourisme, Environnement";

- identifier et renforcer les fonctions économiques du Genevois Haut-Savoie.

LA GESTION

Afin de permettre la mise en oeuvre du Contrat Global de Développement, il a été créé un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (S.I.V.U.) dénommé S.I.M.B.A.L. qui regroupe tous les adhérents suivants :

- S.I.V.O.M. de Saint-Julien (17 communes)
- S.I.V.M.A.A. d'Annemasse (6 communes)
- S.I.V.O.M. du canton de Boège (8 communes)
- S.I.V.O.M. du canton du Bas Chablais (13 communes)
- Communauté de communes Arve-Salève (8 communes)
- Communauté de communes des quatre rivières (6 communes)
- ainsi que les communes suivantes : Bonne-sur-Menoge - Eteaux - Juvigny - La Roche-sur-Foron - La Tour - Lucinges - Mégevette - Mieussy - Onnion - Saint-Jeoire - Taninges - Ville-en-Sallaz - Saint-Jean-de-Tholome - Saint Cergues, soit un total de 72 communes représentant environ 150.000 habitants. Le S.I.V.U. a été constitué pour la durée du Contrat Global de Développement qui devrait couvrir normalement cinq années. Le Comité Syndical est constitué de trois représentants par S.I.V.O.M. ou Communautés de Communes et d'un représentant pour chaque commune qui adhère à titre individuel. Les représentants du S.I.V.O.M. sont : Luc FORTIN, Gilbert GINDRE, Joseph PINGET.

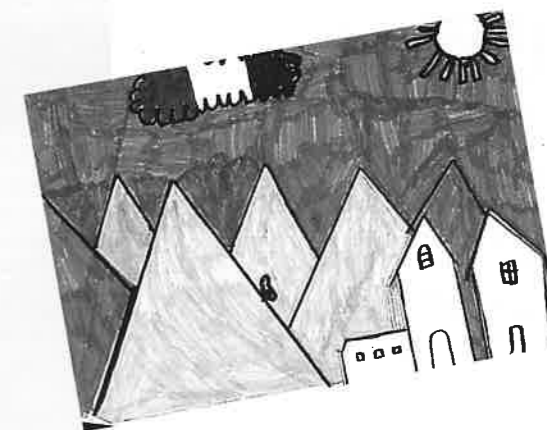
LES PROJETS

Le Contrat Global de Développement définit tout d'abord les projets communs appelés projets "structurants" qui sont acceptés et co-financés par tous les membres du Contrat. Ils seront

sous la maîtrise d'ouvrage du S.I.V.U. nouvellement constitué. Ils représentent le "cœur" du contrat qui permet de définir le dénominateur commun. Il définit d'autre part les projets "spécifiques" et/ou locaux qui sont sous la maîtrise d'ouvrage de la collectivité adhérente, porteuse de tel ou tel projet (pour ce qui nous concerne, le maître d'ouvrage sera le SIVOM du canton de Boège).

LES FINANCES

Toute réalisation a un coût et les participants au Contrat Global de Développement vont devoir financer une partie des investissements qui vont se réaliser et qui concernent aussi bien les projets communs que les projets spécifiques. Concernant les projets spécifiques, ils bénéficient d'une subvention de la part la Région à hauteur de 30%, le complément étant apporté par le maître d'ouvrage ou par d'autres sources de financement. Ainsi, dans ce cadre, le Conseil Général de la Haute-Savoie continuera de subventionner les projets qu'il aidait jusqu'alors. La subvention de la Région se cumulera donc avec celle du Conseil Général. Pour le SIVOM du canton de Boège, cela représente 2,71% du montant total des dépenses. Les contributions financières seront réparties au prorata du potentiel fiscal des adhérents. Ainsi, au sein du SIVOM, Boège représente 21% du potentiel fiscal du SIVOM, Saint André représente 18%, Habère-Poche représente 17,6%, Bogève représente 12,1%, Habère-Lullin représente 10,9%, Burdignin représente 8,5%, Villard représente 8,2%, Saxel représente 3,7%



le SECA
ca

Fourniture de matériel pour l'industrie et le bâtiment.
 VENTE - LOCATION - REPARATION

Zone Industrielle du Mont-Blanc - 74105 ANNEMASSE
 Tél. 50 37 20 18 - Fax 50 87 04 22

NOS PARTICIPATIONS aux divers syndicats

LES PROJETS POUR LE S.I.V.O.M. DU CANTON DE BOEGE

Le S.I.V.O.M., avant de s'engager dans cette opération, a examiné quels seraient les projets susceptibles de bénéficier de subventions dans le cadre du Contrat Global de Développement et a estimé qu'il serait avantageux d'y adhérer. En effet,

- Dans le cadre des opérations appartenant à la rubrique "Renforcement de la filière laitière", il est prévu une possibilité de financement de 1.200.000 francs pour la création de points de vente et de lieux d'accueil sur les lieux de production fromagère en Vallée Verte et dans la Vallée du Giffre.

- Dans le cadre des opérations appartenant à la rubrique "Développement de l'offre en milieu rural" (aménagement d'itinéraires de découvertes) il est prévu un projet de 850.000 francs pour la création de sentiers de randonnée le long de la Menoge.

- Dans le cadre des opérations appartenant à la rubrique "Animations socio-culturelles et sportives en milieu rural" de 700.000 francs, subventionné à hauteur de 175.000 francs pour la réalisation de l'espace sportif polyvalent sur l'ancienne décharge de Boège.

- Dans le cadre des opérations appartenant à la rubrique "Opérations d'aménagements urbains des espaces centraux", un projet de "Bourg-Centre" à Boège est à l'étude. Le coût estimatif serait de 10.000.000 francs.

Compte tenu de ces éléments, des financements possibles pour des projets cantonaux, de la contribution financière demandée à chaque participant, le comité syndical du S.I.V.O.M. a souhaité que chaque commune délibère sur une éventuelle adhésion. Au vu de la majorité des délibérations, le S.I.V.O.M. a décidé



d'adhérer au Contrat Global de Développement. Des projets sont désormais lancés et vont, pour certains, se concrétiser rapidement.

Les ordures ménagères

La collecte et l'élimination des ordures ménagères est une compétence obligatoire des collectivités de base et, depuis plusieurs années, les communes doivent faire face, en la matière, à des contraintes de plus en plus lourdes. Dans ce domaine, comme dans bien d'autres, il est apparu qu'une gestion intercommunale permettait une rationalisation de la collecte et un meilleur service à la population. Le S.I.V.O.M. du canton de BOËGE se charge donc d'assurer, par délégation des huit communes de la Vallée Verte, la collecte, le transport et la valorisation ou la destruction des ordures ménagères que nous produisons tous au fil des années. Nous distinguerons trois domaines dans lesquels le S.I.V.O.M. est partie prenante. Il s'agit respectivement de la collecte, du transport et de la mise en décharge des ordures ménagères, de la gestion de la déchetterie et, enfin, de l'adhésion au S.I.V.O.M. (Syndicat Mixte Intercommunal de Gestion du Faucigny Genevois).

1°) COLLECTE, TRANSPORT, MISE EN DECHARGE DES ORDURES MENAGERES

Depuis de nombreuses années déjà, nous voyons passer dans nos communes les camions de l'entreprise CHABLAIS-SERVICE-PROPRETE qui est le partenaire du S.I.V.O.M. aux termes d'un contrat signé le 11 juin 1987 et

régulièrement reconduit depuis cette date. L'entreprise CHABLAIS-SERVICE-PROPRETE assure la collecte des ordures ménagères une fois par semaine dans chaque commune (deux fois par semaine pour les hôtels-restaurants et collectivités) et transporte les ordures ménagères recueillies à BONNE-SUR-MENOGE, au quai de transfert du SIVMAA (Syndicat Intercommunal de l'Agglomération Annemassienne). Les mises en décharge étant réglementées, le S.I.V.O.M., au cours des années passées, a dû faire des recherches pour trouver des décharges autorisées et contrôlées acceptant d'accueillir nos ordures ménagères. Par l'intermédiaire du SIVMAA, nos ordures ménagères sont transportées et déposées à LA ROCHE LA MOILLIERE, dans le département de la Loire. Cette collecte, ce transport et cette mise en décharge lointaine ont un coût.

En voici les principaux éléments : Cette ligne budgétaire est désormais la plus importante au sein du S.I.V.O.M. et chacun peut se rendre compte de la charge que fait peser sur le budget cette compétence. La taxe d'ordures ménagères qui figure sur la feuille d'impôt de chaque contribuable et qui est calculée en fonction d'un pourcentage s'appliquant au montant de la taxe sur le foncier bâti, en fait également foi. Afin de diminuer la charge des ordures ménagères, il est important d'effectuer un tri de déchets et de ne "mettre à la poubelle" que ce qui ne peut pas être recyclé, brûlé, porté à la déchetterie. Rappelons, en effet, que le coût est fonction du tonnage collecté et qu'aujourd'hui, **dans notre canton, chaque habitant produit 1,07 kg d'ordures ménagères par jour !**

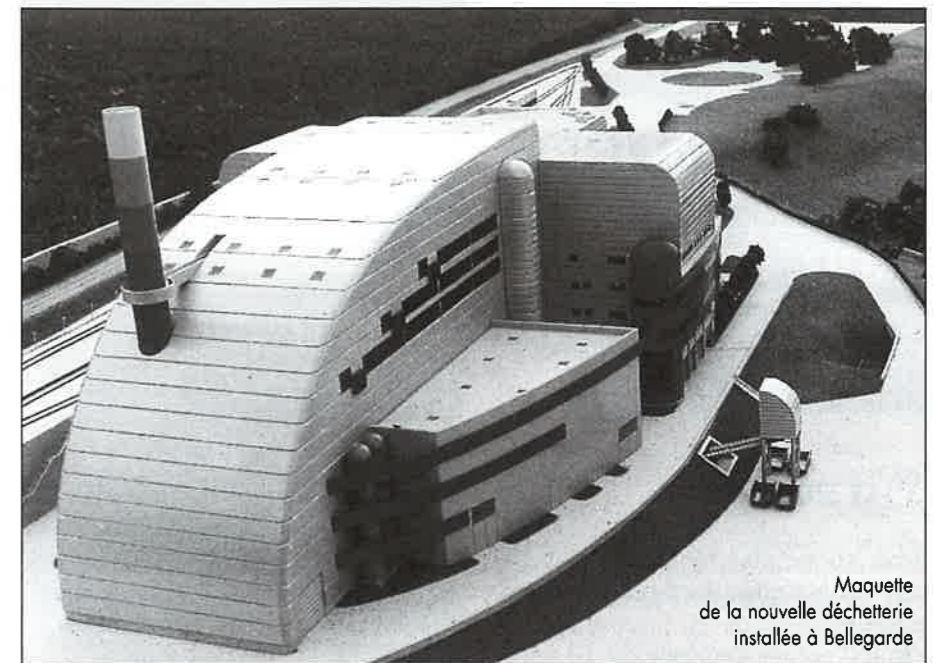
NOS PARTICIPATIONS aux divers syndicats

2°) LA DECHETTERIE

Dans cette optique, le S.I.V.O.M. a créé une déchetterie sur le territoire de la commune de BOËGE, au lieu-dit "Pont de la Crosse", en direction de SAINT-ANDRE.

Ouverte toute l'année, le mardi de 9 h à 11 h et le samedi de 9 h à 12 h, elle permet de recueillir les papiers et cartons, la ferraille et les encombrants.

Il est demandé instamment à chacun de respecter le règlement de la



Maquette de la nouvelle déchetterie installée à Bellegarde

déchetterie et surtout de ne pas déposer de déchets à l'extérieur des bennes ou sur le pourtour de la déchetterie durant les heures de fermeture.

Il est rappelé qu'en aucun cas, il ne s'agit d'une décharge et que des procès-verbaux ont d'ores et déjà été dressés par la Gendarmerie.

Des amendes de 500 Frs et de 1.000 Frs ont été infligées aux contrevenants.

Ouverte dans le courant de l'année 1991, elle a connu une réelle progression et a trouvé toute sa place dans notre vallée.

	1991	1992	1993	1994	1995
Quantités d'ordures ménagères en tonnes	1 631	1 680	1 740	1 844	1 960
Coût collecte ent. CSP en francs	518 000	533 000	545 000	552 000	567 000
Coût transport et mise en décharge en francs SIVMAA	446 000	576 000	939 000	1 041 000	1 105 000
Coût total en francs	964 000	1 109 000	1 484 000	1 593 000	1 672 000

		1992	1993	1994	1995
Encombrants	Quantités en M3	735	820	925	980
	Coût en Francs	24 500	27 500	32 800	34 800
Papiers	Tonnes		15,500	30,700	48
	Coût en francs		4 300	10 500	gratuit

NOS PARTICIPATIONS aux divers syndicats

3°) LE SIDEFAGE

Trois contraintes fondamentales pèsent sur le traitement des ordures ménagères :

- la loi, notamment celle du 13 juillet 1992,
- le respect de l'environnement et le souci du recyclage des déchets,
- le coût du traitement et sa nécessaire maîtrise.

Le cadre législatif est de plus en plus contraignant, chacun d'entre nous est de plus en plus sensible à l'environnement et l'augmentation des coûts conduit les élus à adopter une gestion dynamique et volontaire des ordures ménagères. C'est pourquoi, des études avaient été lancées et des contacts établis pour une large coopération intercommunale. Il fallait, en effet, atteindre une taille suffisante pour trouver des solutions à long terme et financièrement acceptable.

Aussi, le S.I.V.O.M. du canton de BOËGE a adhéré au SIDEFAGE créé en 1990 et qui regroupe aujourd'hui 98 communes (65 en Haute-Savoie et 33 dans l'Ain) représentant 209.000 habitants.

Le SIDEFAGE fonctionne comme un simple syndicat de communes avec un comité de 36 membres. Les représentants du S.I.V.O.M. au sein du SIDEFAGE sont : Jean-Pierre BOROLI, Luc FORTIN et Georges RAYNAL, lequel est, par ailleurs, Vice-Président du SIDEFAGE.

Le Comité syndical travaille au sein de quatre commissions : Finances, Technique, Tri-valorisation, Communication.

A - REALISATION D'UNE PLATE-FORME DE VALORISATION DES DECHETS

Le choix de la réalisation d'une plateforme de valorisation des déchets va bien au-delà de la simple construction d'une usine d'in-

cinération. La plateforme doit accueillir les déchets ménagers et assimilés des 210.000 habitants concernés et permettre leur valorisation. Elle doit être évolutive et prévoir autant que possible les futures réglementations.

Un cahier des charges très strict a été établi par le SIDEFAGE. Il prévoit :

- Capacité d'incinération : 120.000 tonnes par an avec deux fours permettant d'incinérer 8 tonnes par heure.

- **Valorisation :**

a) récupération de la chaleur pour la production d'électricité qui sera vendue à E.D.F.

b) centre de tri évolutif pouvant accueillir 90.000 tonnes par an pour valoriser les déchets par recyclage des matériaux

c) adhésion à Eco-Emballage

- **Anti-pollution :**

a) un système d'épuration des fumées qui dépasse les normes européennes et allemandes

b) un système complet de récupération et d'épuration des eaux

c) un transport d'environ 80 % des déchets par voie ferrée jusqu'au cœur de l'usine.

Le chantier est ouvert depuis le 29 mars 1995 sur le site de "Chantavril" à BELLEGARDE dans l'Ain et nous espérons que l'unité de traitement pourra être mise en fonctionnement dans le courant de l'année 1997.

Une telle opération peut apparaître gigantesque. En effet, elle l'est et le coût prévisionnel de sa réalisation, y compris les accès par routes à faire ou à consolider, par voies ferrées, etc..., s'élève à 600 millions de Frs soit 60 milliards de centimes. Toutefois, compte tenu de la population desservie et du territoire concerné, la commission des finances du SIDEFAGE contrôle très précisément le projet afin que le coût de la tonne s'établisse définitivement autour de 650 Frs/

B - ECO-EMBALLAGES

Le SIDEFAGE a signé avec ECO-EMBALLAGES, en novembre 1994, un contrat-cadre de partenariat qui confirme la volonté du SIDEFAGE de développer la collecte sélective et la valorisation des déchets ménagers.

b) Mise en place :

Il est prévu de renforcer progressivement sur les six ans du contrat avec ECO-EMBALLAGES, le réseau de conteneurs.

Il est prévu de réaliser une collecte sélective pour le verre, le plastique, le papier-carton, l'acier et l'aluminium. Chaque matériau aura son propre conteneur regroupé en différents endroits des communes adhérentes (les points-tri).

Le SIDEFAGE met en place un plan d'information et de sensibilisation des habitants qui seront les "acteurs" indispensables de ce programme de collecte sélective. Pour conclure, il convient d'attirer l'attention de tous sur l'importance du tri et du recyclage que nous pouvons déjà effectuer grâce

aux conteneurs à verre dans chaque commune, du conteneur de bouteilles plastiques à BOËGE et de la déchetterie. Ce réflexe civique, écologique et économique va prendre toute son importance dans le cadre d'ECO-EMBALLAGES. N'oublions pas que le tri permet de diminuer le tonnage des ordures ménagères qui sont mises en décharge et dont le coût est supporté par chaque famille, chaque contribuable. **Rappelons enfin qu'en 1994, le montant total de "l'activité" déchets ménagers et assimilés dans notre Vallée Verte s'est établi à 1.830.328,96 Frs et que pour 1995 nous atteindrons vraisemblablement les 2 millions de Frs.**

Une bien lourde charge qu'il convient de maîtriser au mieux.



NOS PARTICIPATIONS aux divers syndicats

Le Centre de secours de Boège

I - Composition du Corps :

La compagnie des Sapeurs Pompiers est structurée ainsi :

- Officiers : 2 Capitaines médecin
- 1 Lieutenant Chef de Corps
- Sous-Officiers : 1 Adjudant
- 3 Sergents
- Caporaux : 2 Caporaux
- Sapeurs : 17 Sapeurs

II - Interventions :

Au cours de 1995, 181 interventions de la compagnie se sont réparties de la façon suivante

- 16 secours routiers - 27 incendies
 - 97 secours aux personnes
 - 41 opérations à caractère privé.
- Répartition des interventions par commune :
- 50 interventions à Boège,
 - 42 interventions à Habère-Poche,
 - 24 interventions à Saint-André,
 - 19 interventions à Habère-Lullin,
 - 17 interventions à Burdignin,
 - 16 interventions à Saxel,
 - 13 interventions à Bogève.

III - Formation :

18 stages ont été effectués en 1995 : 2 stages radio, 3 stages A.E.R.I., 3 stages Poids-Lourds, 1 stage de conduite hors chemin, 3 stages S.F.A.R.S.R., 5 stages S.F.A.R.S.E..



Les sapeurs-pompiers de la Vallée Verte lors de la manœuvre effectuée à Bogève

IV - Manœuvres générales :

5 manœuvres ont été réalisées en 1995, dont une à Bogève le 1er septembre 1995 de 22 heures à 1 heure du matin. Lors de cette manœuvre, une voiture avait été entreposée dans le ruisseau de «Foron», à proximité de la fruitière. Des membres du Conseil Municipal jouaient le rôle d'accidentés. Chacun a pu constater la compétence et le professionnalisme de la compagnie des sapeurs pompiers de la vallée qui était montée de Boège avec un matériel impressionnant. Monsieur Joseph VAUDAUX-RUTH, lieutenant, chef de Corps, rappelle à tous les jeunes qui s'apprêtent à exécuter leur service militaire, qu'ils peuvent le faire dans une caserne de sapeurs pompiers. Il se tient à la disposition de toute personne intéressée.

Le Syndicat d'initiative de la Vallée Verte

Réactivé par l'embauche d'une permanente depuis une année, le Syndicat d'Initiative de la Vallée Verte s'est consacré à cerner les atouts de la Vallée Verte. L'amélioration de l'accueil a été considéré comme une des priorités. Il était impératif que nos trois Offices de Tourisme collaborent dans un même sens afin de mieux rentabiliser nos efforts et créer un impact à plus grande diffusion. L'important aujourd'hui est de fidéliser une clientèle qui nous demande d'être cohérents dans nos actions. Le tourisme est une des forces économiques de la Vallée Verte et ce n'est qu'en fédérant les communes entre elles que nous parviendrons à assurer la promotion dont une des preuves les plus manifestes a été la reprise de l'activité des remontées mécaniques par le SIVOM du canton de Boège, exercé jusqu'alors par le Syndicat des Habères (communes d'Habère-Lullin et d'Habère-Poche). Le rôle des Offices de

Tourisme est d'offrir un service de qualité aux touristes mais aussi à tous ceux qui en vivent, commerces, hôtels, restaurants, écoles de ski etc... C'est une prise de conscience qui doit s'effectuer progressivement mais qui doit être concrétisée sinon le risque est grand pour la Vallée d'y perdre son identité au profit d'autres Vallées, Massifs qui ont su déjà saisir l'opportunité. Il nous faut être ambitieux dans nos projets et ne pas rester sur des acquis qui peu à peu s'effondrent du fait des nombreuses crises économiques. C'est pour ces raisons que nous nous sommes attachés à promouvoir l'accueil et l'animation à travers des pots d'accueil en présence des producteurs, des cadeaux surprises, des circuits Tour de la Vallée (du Monastère des Voirons au Plateau des Moises à celui de Plaine-Joux.), des cartes multi-activités sportives et culturelles, un salon artistique et artisanal qui a permis la découverte des artistes et artisans de la Vallée et de ses environs sans oublier nos randonnées accompagnées, nos soirées etc... Par ailleurs, nous avons essayé de préserver l'existant par une remise en état progressive des sentiers de randonnées. Afin de faire tomber les frontières, un plan de la Vallée représentant nos huit villages a vu le jour et a ainsi prouvé combien notre site a du relief et de la personnalité en plus de son exceptionnelle beauté. Cette année, nos efforts se porteront sur la mise en place d'une politique commerciale. Ainsi en collaboration avec l'Office de Tourisme de St-Jeoire, nous avons été représentés à la foire de Cherbourg du 26 octobre au 2 novembre. De même nous les avons représentés au Salon Vive la Montagne de Lille les 24, 25 et 26 novembre. Nous avons été aussi présents au Salon Savoyard LE SARTO les 24, 25 et 26 novembre à Annemasse. Nous avons négocié avec l'Officiel des événements et des loisirs, une double page de reportage avec des coupons cadeaux, forfait gratuit enfant qui nous permettrons de comptabiliser les retombées. Tout cela n'aurait pu se faire sans un véritable esprit de coordination entre les différents offices de Boège, Bogève, Habère Poche mais aussi St-Jeoire car la vérité c'est que l'on ne doit pas s'arrêter ni à un esprit village, ni à un esprit Vallée mais voir toujours plus loin... Le tourisme, c'est l'affaire de tous ! Le SIVOM a joué son rôle en redonnant une impulsion à une politique touristique générale dans la vallée. Et il serait souhaitable aujourd'hui que tous les acteurs directs adhèrent massivement et concrètement aux actions et à la vie du Syndicat d'Initiative de la Vallée Verte.

LA PAROLE aux associations

Le G.V.A.

Voyage en Hongrie

Suite aux échanges organisés par l'Université Populaire Savoie-Mont-Blanc et la Fondation pour le Développement Communautaire de Hongrie, une douzaine de Hongroises et de Hongrois de professions diverses débarquaient en Vallée Verte pour une semaine au début mai, afin de s'informer sur le tourisme en milieu rural. Ils logeaient chez l'habitant à BOGEVE. En échange, 9 d'entre nous partaient en minibus le 6 septembre pour un périple d'une semaine via l'AUTRICHE, guidés par Louis CAULFUTY, Président de l'Université Populaire.

Contrairement à l'habitude, à l'U.P. et pour notre chance, ce voyage avait été organisé par les personnes reçues au printemps ; Magdi était la grande coordinatrice. Ainsi, le dépaysement fut moins grand. Nous avons pu voir presque tous nos amis, renforcer des liens déjà créés auparavant et cela nous a permis de faire des visites parfois exceptionnelles : basilique d'ESZTERGOM (une des plus grandes au monde), préfecture, village ancien, école d'agriculture, centre d'apprentissage, bibliothèque, école



Le groupe de Bogévans en Hongrie

Nom des Présidents	Association	N° Téléphone
André DELAVOET	Ski-club	50 36 60 76
Patrice BOUVIER	Coopérative laitière	50 36 61 25
Catherine DONATI	La cantine	50 36 62 57
Hubert CHARDON	La Chasse	50 36 61 54
Gilbert PINGET	A.F.N.	50 36 60 34
Maryvonne BAUD-GRASSET	Groupement de Vulgarisation agricole	50 36 60 48
Régis BURNIER	La Stéphanoise	50 39 10 35
Monique CHARDON	La Montagne	50 36 63 61
Raoul CHARDON	Le Foot	50 36 63 61
Marie CHENEVAL	La Bibliothèque	50 36 61 16
Michel NICOU	La Chorale	
Paul BAUD-GRASSET	Le syndicat agricole	50 36 60 23
Robert BAUD-GRASSET	Syndicat d'initiative	50366175/50366172
Louis BEL	La Coopérative	50 36 61 90
Yannick PLAISANCE	Musée de la Deuch	50 36 62 96
Monique GOY	Le Club des aînés	50 36 60 31

primaire, maison de la culture, laiterie, serres d'expérimentation du concombre, haras, thermes, etc... Partout où nous sommes allés, l'accueil a été plus que chaleureux. La "Pálinka" servie à chaque occasion n'a pas été étrangère à la bonne ambiance, de même que les spécialités culinaires et les bons vins. Leurs chants gais et enjoués, les nôtres plus hésitants et même certains accordéons, complétaient le tout.

Toujours nous rappellerons László, notre ami maire, et le repas du soir à sa mairie avec ses collaborateurs, de même que la soirée très animée par Judka, l'institutrice, avec son mari Gábor à l'accordéon, Ilona dans sa jolie maison et Csilla qui avait organisé deux jours intensifs et chaleureux dans sa commune et aux environs, se mettant en quatre pour notre plaisir et notre bien-être.

Ferenc, Magdolia, József, Dany, Ildi, s'étaient déplacés de plus ou moins

loin pour nous accompagner un moment. Nous avons été très frappés du peu de relief du pays (point culminant 1.014 m dans les monts Matra au nord-est). C'est la grande plaine, la Puszta, qui est surtout présente.

A la campagne, les vieux vélos semblent un moyen de locomotion plus courant que l'auto, et les voitures à cheval ne sont pas rares.

Les Hongrois sont un peuple d'une riche culture qui a connu une histoire souvent douloureuse.

Depuis plus de cinq ans, le pays est en démocratie. Il connaît des difficultés dues à l'endettement, au chômage (20 %, la fermeture des mines y est pour beaucoup), à l'arrêt des exportations à l'Est, etc...

Après ces cinq journées de soleil au-dessus de nos têtes et dans nos cœurs, ce n'est pas sans tristesse et émotion qu'il a fallu songer au retour dans notre Savoie où nous attendait la pluie. Voyage inoubliable pour nous tous, que nous souhaitons à beaucoup d'autres de vivre. Les relations ont continué puisque, début octobre, une douzaine de maires venaient s'informer sur les SIVOM, intercommunalités, syndicats de communes, districts. Ils étaient logés chez Pierre et Christiane DESBIOLLES. Ils ont été reçus au restaurant "Le Panoramique" de la pointe des Brasses où un déjeuner leur était offert par le Syndicat des Brasses. Nous souhaitons que ces relations durent longtemps, les Hongrois attendent nos visites.

LA PAROLE aux associations

L'A.D.M.R.

L'Association locale de l'Aide à Domicile en Milieu Rural est une équipe de personnes bénévoles qui se sont regroupées pour permettre aux familles, aux personnes âgées, aux handicapés et aux malades de bénéficier d'une aide à domicile. Pour faire face à vos soucis quotidiens, une aide ménagère ou une travailleuse familiale peut venir chez vous pour vous apporter un soulagement dans votre travail et une présence régulière.

N'hésitez pas à nous contacter. Pour tous renseignements sur BOGEVE, vous pouvez téléphoner à :
- Nicole LAUPIN (50-36-62-07)
- Odile BOVET (50-36-62-33)

L a cantine scolaire

La cantine scolaire est un service de plus en plus apprécié durant toute l'année scolaire. A l'heure actuelle, 50 familles sont concernées et une moyenne de 25 repas sont servis chaque jour. Ceci représente, pour l'année 1995, 3.300 repas comptabilisés. Ces repas, toujours fournis par l'Hôpital de LA TOUR, sont facturés aux parents 19 Frs (pour les enfants mangeant de façon régulière) et 22 Frs (pour les autres). La subvention communale (soit 6.600 Frs en 1995) ainsi que le dévouement de Mesdames



Des petits Bogévans plein de vie

Odile et Geneviève BOVET permettent le bon fonctionnement de ce service. En conclusion, la cantine scolaire est un service apprécié et indispensable à beaucoup de parents malgré les conditions et le bruit parfois difficiles à supporter.



Les jeunes champions en herbe

S ki Club de Bogève

Le Ski-Club de BOGEVE compte, pour cette nouvelle année, une quarantaine d'enfants de différents niveaux. Malgré le manque de neige en ce début de saison, le club n'a pas hésité à se déplacer dans d'autres stations pour assurer l'entraînement des enfants. Ce n'est pas toujours évident car le coût des forfaits, le problème du transport ne sont pas faciles à assumer au sein du Comité. Pour améliorer le bon fonctionnement de cette association, nous organisons plusieurs manifestations (vogue, concours de belote, soirée repas). La municipalité nous apporte également son aide en nous prêtant le bus communal et en nous attribuant une subvention. Que soient ici remerciés les parents pour leur dévouement, les entraîneurs et les moniteurs de l'E.S.F. pour leur disponibilité. Le Ski-Club de BOGEVE vous présente à tous et à toutes ses salutations sportives.

N aissance d'un club :

Sans prétention, sans faire de bruit, avec des motivations diverses, sportives, physiques, d'esthétique, en fil rouge l'amitié, tels ont été à 9 heures le samedi matin d'été et d'automne 1995 les premières sorties de quelques cyclistes Bogévans.

Des circuits classiques concoctés par une vieille gloire locale : le tour du Môle, aller-retour Samoëns, quelques cols (le col de Ludran, Le col de Cou, le col du Perret, le col de Châtillon). Des distances de 60 à 90 kilomètres, tel fut le programme de cette première saison. Un peloton qui s'étoffe au fur et à mesure des sorties, passant de quatre, huit à

douze participants en laissant derrière leur vitrine ou douillettement chez eux quelques autres qui sans nul doute viendront grossir le peloton au printemps prochain, pour la plus grande joie de tous. Le groupe cycliste n'est pas limité en nombre. Très rapidement, une organisation sécuritaire sera mise en place. Les règlements à respecter dans le peloton seront expliqués à chacun. Elle vaut du respect du code de la route en passant par un minimum de discipline dans le peloton. Suivant le nombre de participants à nos sorties et les différences de compé-



La vogue annuelle



tence, deux parcours de différentes difficultés pourront être envisagés chaque samedi. L'intérêt étant que tout le monde y trouve son compte et revienne le samedi suivant. Le futur club est ouvert à tous. Il n'a besoin ni de cotisations, ni de subvention pour fonctionner. A très bientôt amis cyclistes dans notre "juge de paix", la montée Viuz/Bogève en fin de sortie, là où s'exprime toute la classe des "Julliard, Donati" pour ne citer qu'eux.

LA PAROLE aux associations

L'association «La Montagne»

L'association «La Montagne» est composée de parents d'élèves qui gèrent celle-ci bénévolement.

Cette année scolaire, l'école comprend 113 élèves répartis en 5 classes.

Les enfants participent tout au long de l'année à diverses activités :

- spectacles - ski de fond et alpin - piscine
- sorties scolaires de fin d'année
- voyages de fin d'année à peu près tous les trois ou quatre ans.

Le but de l'association est de réunir des fonds pour pouvoir financer toutes ces activités. Le financement est effectué grâce aux subventions de la commune et aux diverses ventes et manifestations que nous organisons :

- tombola.
- Nous remercions à cette occasion tous les commerçants qui offrent gracieusement des lots (Bogève, Boège, Viuz, St-Jeoire, etc...)

- vente de dindes et de pintades
- vente caricatures - ventes de calendriers
- soirée repas - kermesse

- «la Brassette au mois d'août qui, cette année sera le dimanche 11 août 1996

Nous remercions à cette occasion tous ceux et toutes celles qui nous sont fidèles depuis la première Brassette et les autres personnes qui nous ont rejoints. Parents, retenez bien cette date car nous avons besoin de vous. Nous vous sollicitons souvent, habitants de Bogève, par l'intermédiaire de nos enfants et nous vous remercions infiniment de répondre souvent présents. Nous voulions aussi dire toute notre reconnaissance à tous ceux et à celles qui tout au long de l'année scolaire, dans nos diverses manifestations, répondent à nos demandes de soutien.



Visite du Père Noël à l'école

L'association «La Stéphanoise»

C'est une tâche difficile que celle de vous présenter la Stéphanoise (si chère à votre cœur et au mien) par un écrit que je souhaite court. La difficulté commence d'ailleurs dès les premiers mots car je ne vais pas vous répéter l'histoire de ses 67 années d'existence (que vous connaissez tous très bien) ni me confondre en remerciements. En effet, les chapelets de compliments, les avalanches de flatteries aussi justifiées soient elles ont un effet un peu soporifique, vous en conviendrez, et, pour ma part je préfère maintenir votre attention en éveil en vous parlant de ces hommes et de ces femmes qui font la Stéphanoise.

N'est-ce d'ailleurs pas ce que vous cherchez à savoir, vous, qui très bientôt, je le souhaite viendrez rejoindre notre équipe ? Alors laissez-moi vous dire très simplement que si la Stéphanoise a pu devenir très vieille en restant très jeune d'esprit, c'est grâce à toutes ces équipes successives, soudées et dynamiques, qui se sont

formées, pour la faire vivre au travers des ans. Si des difficultés se sont présentées, elles se sont toujours trouvées partagées donc aussitôt atténuées et par voie de conséquence surmontées.

Des équipes telles que celles là, sont à même de la conduire encore très loin sur les chemins d'une existence riche en contacts, en amitiés, en échanges. Si vous vous sentez être de la même trempe, vous devez venir nous rejoindre, car vous ne serez pas dépayés et vous vivrez bien et heureux.

Permettez-moi donc de conclure mon propos en souhaitant longue vie à la Stéphanoise et aux amitiés qu'elle génère et en vous souhaitant à tous la bienvenue



LA PAROLE aux associations

Parlons de la bibliothèque

Ça va très bien.

Deux maîtresses y fournissent leur classe. Ça fait entre 40 et 50 livres chaque fois et maintenant, il y a deux jours d'ouverture.

Le lundi, comme d'habitude, de 16 h 15 à 18 h 15. Là, les enfants des autres classes viennent en se bousculant.

Ils voudraient tout lire à la fois. Des adultes aussi (mais très peu) viennent.

... et le samedi, de 10 h à 12 h pour que les adultes puissent choisir tranquillement et à un moment plus calme. C'est Madame Yvonne Ben Abdallah qui est de permanence ce jour-là.

Ce n'est pas trop d'être à deux; d'abord pour nous remplacer mutuellement et surtout quand le bibliobus passe.

Il y a beaucoup de livres à transporter. Il faut aussi signaler l'aide que Madame THIERRY apporte lors du passage du bibliobus.

Merci à ces nouvelles recrues !

Il y a grand choix et pour les goûts. Et rien à payer !!!



Nos aînés au cœur jeune

Le Club des Aînés

Les «Aînés de Bogève» forment un groupe bien modeste en nombre et cependant bien vivant. D'octobre à mai ont lieu des réunions hebdomadaires auxquelles assistent une quinzaine de personnes, le choix de la salle un peu exigüe ayant été conditionnée vers le chauffage.

Réunions toute simple : belote sans cagnotte (pour le plaisir), différents travaux d'aiguilles pour les mains encore alertes dont le produit va aux déshérités de la vie. On parle des malades, des visites faites ou à faire, des informations diverses portant sur les questions régionales, nationales... (on ne se refuse rien !)

Et l'on termine par un goûter toujours apprécié : rissoles, merveilles, gâteaux... Tout ceci constitue un lien d'amitié de même qu'un peu d'évasion dans la monotonie des jours.

Chaque année tous les aînés de la commune se retrouvent pour un repas convivial organisé par le conseil municipal : délicieux moment de dégustation et de retrouvailles. Les plus vaillants et les mordus de découverte participent à la grande sortie d'été organisée par le canton.

Ainsi va notre petit chemin laissant (avec quel regret) quelques amis restant sur le bord. La vie étant ce qu'elle est, il faut regarder l'avenir.

Notre espoir est non seulement dans le maintien mais dans l'évolution et le rajeunissement d'un groupe d'hommes et de femmes créant ainsi une chaîne d'amitié luttant contre l'égoïsme et l'indifférence.

Le Football

Nous formons une équipe depuis quelques années.

Nous nous entraînons du mois d'avril au mois de septembre sur «Les Chaix» à partir de 18 h 30 et de décembre à février au gymnase de Boège à partir de 19 h 45.

Nous effectuons quelques rencontres amicales avec des équipes extérieures et participons à quelques tournois.

Une soirée repas est organisée début décembre pour financer nos achats divers (ballons, tenues...)

Vive le sport !

La chorale paroissiale Bogève-Villard

Une trentaine de choristes se réunissent le mardi soir tour à tour à Bogève et à Villard.

Par leurs chants, ils animent les messes, les assemblées, les sépultures et les mariages. Au répertoire religieux s'ajoute des chansons d'autrefois.

Plusieurs fois dans l'année, des répétitions se font à la salle de musique de Boège avec les choristes des paroisses de la Vallée Verte.

Pour tous renseignements : Monsieur Michel NICOU - «Les Chaix» - Bogève.

SYNDICAT D'INITIATIVE DE BOGEVE



Franchir un cap

Depuis plusieurs années, le Syndicat d'Initiative de Bogève est parvenu à se reconstituer, et à remplir le rôle habituellement dévolu à ce type de structure. Ainsi, grâce à de nombreux bénévoles et à des personnes embauchées en CES durant les saisons, l'accueil des vacanciers a été optimisé, les différentes possibilités d'hébergement ont été recensées, et on peut affirmer aujourd'hui que cette entreprise a été un succès. Cependant, la position particulière de Bogève, à cheval sur la Vallée Verte et sur le Massif des Brasses, n'est pas sans poser des problèmes d'identité.

C'est pourquoi notre structure nous paraît indispensable, si l'on veut que notre village ne soit pas l'éternel oublié des uns et des autres. De même, chaque association du village devrait y être représentée.

En ce sens, le Syndicat d'Initiative de Bogève se trouve à un tournant. Le bénévolat n'est pas inépuisable. Offrir le traditionnel vin chaud sous une pluie battante, batailler pour dénicher une location pour 6 ou 7 personnes, prendre sur son temps de loisirs pour promener les touristes en raquettes à la nuit tombée, tout ceci use même les plus convaincus. Pour progresser encore, pour offrir plus aux vacanciers, pour mettre notre village encore plus en valeur aux yeux des hivernants ou des estivants, il serait né-

cessaire de se rapprocher d'une certaine professionnalisation, en faisant appel, par exemple, à du personnel permanent (même à mi-temps). Ce cap à franchir, le Syndicat d'Initiative ne peut l'assurer seul. Il faut une prise de conscience générale des retombées du tourisme dans notre village. Il faut prendre parti, pour ou contre ce qu'il a pu apporter et apportera encore.

Le tourisme, on ne peut pas s'en occuper à moitié, si on veut qu'il soit bien fait. Ce qui a été fait est énorme. Ce qui reste à faire est colossal. Du devenir de notre Syndicat d'Initiative dépendra en partie l'avenir touristique de Bogève

A PROPOS DE LA POSTE

La poste

ON A TOUS A Y GAGNER

Un bureau de Poste doit être rentable. Il est donc très important pour un petit bureau de Poste d'avoir le maximum d'opérations postales ou financières.

Deux points très importants :

1°) POUR LA GESTION DES COMPTES
La domiciliation d'un salaire ou d'une retraite sur un compte

chèque postal ou sur un livret de Caisse d'Épargne de la Poste.

- **le livret A de la Poste** 3,5 % net d'impôt (à partir du 1er mars 1996) - maximum 100.000 Fr.

Un livret peut être ouvert à chaque membre de la famille.

- **le Codeur** 3,5 % net d'impôt - maximum 30.000 Fr.

- le livret d'épargne populaire 4,75 % net d'impôt - maximum 40.000 Fr pour les personnes payant moins de 4.000 Fr d'impôt.

- **le livret jeune** de 12 à 25 ans - 4,75 % net d'impôt - maximum 10.000 Fr.

- **projet immobilier** avec
a) Authentic Projet : 5,25 % - Prêt immobilier dès 4 ans au taux de 5,54 %
b) Compte épargne logement : 2,25 % net d'impôt plus une prime d'état en cas de prêt.

Au bout de 18 mois, vous pouvez obtenir un prêt à 3,75 %.

2°) LA VENTE DE TIMBRES
avec les "prêts à poster"; gamme de produits conçus pour vous faciliter la vie.

- **L'enveloppe timbrée** : c'est un "prêt à poster".

- **Distingo** : enveloppe pré-affranchie bénéficiant d'un tri particulier sécurisé et d'une distribution à l'étage.

- **Chronopost** : avec Chronopass en J + 1 pour l'envoi d'un colis ou de documents.

- **Diligo** : le colis "prêt à poster" en 48 heures maximum.

- **le Poste Livre** : le "prêt à poster" pour les livres.

La Poste étant informatisée, vous bénéficiez des mêmes services qu'à la ville.

Vous pouvez travailler sur vos comptes en temps réel.

Faire confiance à La Poste, confier la gestion de vos comptes à la Poste, c'est assurer l'avenir du bureau de BOGEVE, votre bureau.

Tél. : 50-36-62-26.

Un grand merci à tous les dirigeants et animateurs d'associations pour leur bon travail.

LE 11 NOVEMBRE

Cérémonie du 11 Novembre 1994 à Bogève

La commune de Bogève était chargée d'organiser la cérémonie du 11 Novembre suivant le programme traditionnel :

- Office religieux
- Cérémonie au monument aux morts au cours de laquelle Monsieur Henri BE-CHEVET, d'Habère-Poche, ancien combattant et victime de la guerre 39-45, a été décoré de la médaille de la libération et de la médaille des Forces Françaises de l'Intérieur (F.F.I.).



La cérémonie s'est déroulée avec la participation de la fanfare de Viuz-en-Sallaz en présence des porte-drapeaux.

Nous veillerons à ce que les cérémonies commémoratives du 8 Mai et du 11 novembre soient maintenues chaque année.

Nos anciens combattants de toutes les guerres méritent cet hommage.



LE PATUAI DE BODHIVA



Monsieur Paul GRILLET, âgé de 84 ans, a toujours eu la passion du patois. Et depuis la dernière guerre, à chaque fois qu'il entendait un mot, il le recopiait sur un cahier. Il a ainsi répertorié plus de 12 000 mots. Il a été aidé dans sa tâche par un autre Bogévain, lui aussi passionné de patois, Monsieur Robert JANIN, aujourd'hui décédé. Monsieur Pierre BRON neveu de Monsieur Paul GRILLET et son épouse ont eu l'idée d'enregistrer tous ces mots de patois sur ordinateur.

C'est ainsi qu'est né un dictionnaire intitulé

LE PATUAI DE BODHIVA

Un exemplaire de ce document est à la disposition du public intéressé en mairie de Bogève. Monsieur Paul GRILLET fut, dans les années 1945 et 1946, après son retour de captivité, un acteur de théâtre hors pair.

Tous les Bogévains qui ont participé aux soirées théâtrales de l'époque se souviennent de ses monologues en patois. Il avait, en outre, écrit des petits

textes en patois qu'il chantait sur un air connu de l'époque. Vous trouverez en dernière page un extrait intitulé : Lé z'autbaraute Bodhévâne (Les balivernes Bogévanes)

Monsieur Paul GRILLET a toujours plaisir à raconter une anecdote au sujet de son père, Monsieur François GRILLET. En effet, celui-ci, alors qu'il était marchand ambulant, rencontra en 1904, à Chamonix, des Norvégiens qui présentaient pour la première fois aux habitants des objets capables de rendre d'immenses services dans des pays de neige.

Ces objets révolutionnaires étaient tout simplement des skis. A son retour, il eut l'idée de fabriquer une paire de skis. Monsieur Joseph PINGET L'EVEQUE, grand-père de Paul GRILLET, forgeron, fabriqua les fixations. Monsieur François GRILLET pouvait donc se rendre chaque hiver au lieu-dit "La Pipe" afin d'enlever la neige sur le toit de son chalet d'alpage.

Ainsi, le père de Monsieur Paul GRILLET fut l'un des tous premiers habitants de la chaîne des Alpes à fabriquer et utiliser des skis.

LE PATUAI DE BODHIVA



LÉ Z'AUTBARAUTE BODHÉVÂNE

Woe vo shonto, tanpi s'i grân
Lé z'autbaraute Bodhévâne
Lou pouy, grou è bétour
San volei fôr du tour... vo z'alo tu y'awi.

Lou **Bodhévâ** son proe galan
Mai méfyo-vo dé mokéran
I vo roeudhon la kwéna.. fau vi
A vo for vri la l'pena...é vo mi proe awi.

Lou **Fontâni** a la volô
Nyon pu arvô lou z'égolô
Yé pô shi loe k'i gâne
Kwi roeudhon lé rôpyâne.

Tlai le **Landon**, passô tlari
Lé dhen dlai-lai son tu pari
I son drei man na fusta
Mai pô p'rei ke na wista

Loe de la **Trempla** é du **Pérrei**
Se tenyon pô toltan bin drei
Si s'méton tu l'a beire
Yé p'pi k'la peista neire

Fergoeusa l'é bin mô placha
Pé l'lai dé pwant' l'é menacha
Préyi vutron boun ang
Pé sauvô vutré grândh.

Loe dé **Molyete** sont enbourni
I koron pwai man dé fermi
Yon l'eir béty man loe soka
Awai loe pa d'la lota

Alin vi l'**Nan** é vé lou **Veir**
Si povyon yameryon proe bir
I shâton man na leira
En r'venyan de la feira

Loe d'shi **Dholyon** yé dé luron
I s'dréfon man s'yétyon kôkon
Yé pô dé mauvai dyoble... vei mai
Dtenelon vutron rôble

En **Malatrai**, lai su lou kri
S'o kréyi, vei ! Alô lou vi
R'venyon su man na lota
Prényi na bouna kata.

Pé réstô shi lou **Coutali**
Fau avei lou pi démourti
Pé tywô le tan dla rota
Y beivon pwai la gota.

Loe d'shi **Sharlota** son proe vi
Dermésson pô le là dé vi
Y son fyer de loe goly
Y'omon l'ardhan ke faly.

Loe dé **Lawé** é du **Nwéyi**
Zon pô bin l'eir de s'ennoyé
To l'thoer pé la courténa
Yon gélyô bonna mena

Pé chègre locty dé **Moeudhi**
Davan dhoer i fau se boeudhi
I vo peilon loe rifle
Man na bronznô d'tertifle

Avive fauta de pesprin
Alô troevô lou **Molyérin**
E s'o loe chino rony
Yé vo k'ari lé zony

Lou p'dégordi yé lou **Bosni**
Yon proe de plei per s'fôr awi
I son prâ man la poeudra
I son vi man la foedra

Rest'loe de **Bar** a déchwéyi
Proe d'pékatô a echwéyi
Vo réstri a la poeurta.. pardi
S'ô fassi pô la moeurna .I fau vo démourti

Mou z'ami se d'en ai ublô
yé pô na réson pé rulô
Apwai pé tu lou z'ôtre
yé to du mîme enshôtre.

NOUS REMERCIONS VIVEMENT :

- Les responsables et membres d'associations pour leur action très importante mais pas toujours facile;
- Yannick Plaisance pour son dessin de couverture;
- Les professionnels qui, par leurs insertions publicitaires, ont permis l'élaboration d'un bulletin municipal de qualité;
- Les enfants des écoles primaires qui, à notre demande, ont été très nombreux à faire des dessins sur le thème de Bogève. Nous remercions également les institutrices qui ont contribué à la réussite de cette opération.

Nous regrettons cependant de n'avoir pas eu la possibilité de faire imprimer tous les dessins.
Le Maire et le Conseil Municipal
Sur le précédent bulletin nous avons inséré une photo des écoliers de Bogève prise en 1910.
Nous n'avons pas réussi à identifier l'élève qui portait le n° 57.
En réalité, il s'agissait de Monsieur André CHARDON, surnommé André à Basile.

ENTREPRISE Jacky PINGET



TERRASSEMENT
MINI - PELLE
LOCATION AVEC CHAUFFEUR
AMÉNAGEMENTS EXTERIEURS
TOUTE ETUDE ET DEVIS GRATUIT

* Aménagements * Extérieurs *
Les LAVOËTS - 74250 BOGEVE - Tél. 50 36 62 32

CREPERIE - SNACK

CHEZ ZONZON

M. et Mme Forel Pascal



Plaine Joux - Les Brasses
74250 BOGEVE - Tél. 50 36 61 05

Au centre du village

RESTAURANT «LES 4 SAISONS»

En semaine le midi : menu ouvrier / carte

Le samedi et dimanche : menu / carte

Nouveau ! SERVICE TRAITEUR - BUFFET FROID

Tél. 50 36 61 98 - Fax 50 36 62 91



**MENUISERIE
CHARPENTE**

CHALET

PATRICK CHARDON

chez JOUILLON

74250 BOGEVE - Tél. 50 36 63 16



Bogève cheflieu durant l'hiver 1935 ... Bogève cheflieu 60 ans après

